



Comité Subrégional
de l'Emploi et de la Formation

La petite enfance dans la région du Centre : résultats de l'enquête



Etude réalisée dans le cadre du projet Trends

- Décembre 2006 -



Avec le soutien de la Région Wallonne et du Fonds Social Européen

Table des matières

1 LES MODALITES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.....	3
1.1 Types d'accueil	3
1.2 Définitions des types d'accueil	3
1.2.1 Les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE	4
1.2.1.1 L'accueil en collectivité.....	4
1.2.1.1.1 Les crèches	4
1.2.1.1.2 Les préguardiennats	5
1.2.1.1.3 Les maisons communales d'accueil de l'enfance (M.C.A.E.).....	6
1.2.1.1.4 Les crèches parentales.....	7
1.2.1.2 L'accueil à domicile : les accueillant(e)s conventionné(e)s avec un service autonome ou organisé par une crèche ou une M.C.A.E.....	8
1.2.2 Les milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE	9
1.2.2.1 L'accueil en collectivité : les maisons d'enfants	9
1.2.2.2 L'accueil à domicile : les accueillant(e)s autonomes.....	9
2 QUELQUES CHIFFRES-CLES POUR LA REGION DU CENTRE.....	10
3 RESULTATS DE L'ENQUETE.....	13
3.1 Méthode suivie.....	13
3.2 Personnes et établissements contactés	13
3.3 Statistiques relatives aux contacts pris et aux réponses obtenues	14
3.3.1 Répartition des contacts par commune et par statut juridique du milieu d'accueil	14
3.3.2 Nombre de contacts pris et de réponses obtenues	15
3.3.3 Répartition par statut juridique.....	16
3.3.4 Taux de réponses obtenues par type de milieu d'accueil.....	18
3.3.5 Analyse des résultats obtenus par type de milieu d'accueil et par commune	19
3.3.5.1 Les milieux d'accueil dans la région du Centre	19
3.3.5.2 Les services d'accueillantes conventionnées	23
3.3.5.3 Les accueillantes autonomes.....	31
3.3.5.4 Les crèches	38
3.3.5.5 Les maisons d'enfants.....	46
3.3.5.6 Les maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE)	53
3.3.5.7 Les autres types de milieux d'accueil	55
3.3.6 Analyse globale des résultats obtenus	56
3.3.6.1 Les places d'accueil.....	56
3.3.6.2 L'emploi	58
3.3.6.3 Les projets	62
3.3.6.4 Les fonctions et les formations du personnel.....	65
ANNEXES	73
Annexe 1 : Questionnaire utilisé dans le cadre de l'enquête	74
Annexe 1.1 Questionnaire à destination des structures qui gèrent des accueillantes conventionnées.....	74
Annexe 1.2 Questionnaire à destination de toute autre structure d'accueil de la petite enfance	82
Annexe 2 : Liste des personnes et des établissements contactés.....	88

1 Les modalités d'accueil de la petite enfance

1.1 Types d'accueil

Les différents types de milieux d'accueil que l'on peut rencontrer sont les suivants :

- les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE
 - l'accueil en collectivité
 - les crèches
 - les préguardiennats
 - les maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE)
 - les crèches parentales
 - l'accueil à domicile : les accueillant(e)s conventionné(e)s avec un service autonome ou organisé par une crèche ou une maison communale d'accueil de l'enfance
- les milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE
 - l'accueil en collectivité : les maisons d'enfants
 - l'accueil à domicile : les accueillant(e)s autonomes

1.2 Définitions des types d'accueil¹

Ce chapitre a pour objectif de fournir une définition de chaque type de milieu d'accueil que l'on peut rencontrer et ce, du point de vue de leurs caractéristiques formelles et leur mode de financement.

Les milieux d'accueil sont classés en deux types : les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et les milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE. A l'intérieur de ces deux catégories, on retrouve la distinction entre les milieux d'accueil en collectivité et les milieux d'accueil à domicile.

¹ Les informations de ce chapitre sont extraites du site de l'ONE.

1.2.1 Les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE

1.2.1.1 L'accueil en collectivité

1.2.1.1.1 Les crèches

La crèche est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de zéro à trente-six mois avec du personnel qualifié. Sa capacité d'accueil est de dix-huit places au moins et de quarante-huit places au plus.

La participation financière des parents (PFP) est proportionnelle aux revenus du ménage et est déductible fiscalement.

La crèche est ouverte au minimum 10 heures par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an.

Son pouvoir organisateur peut être un pouvoir public (Commune, CPAS...) ou une ASBL.

Le personnel minimum requis est d'une puéricultrice par tranche de 7 places, d'une infirmière par tranche de 48 places et d'une infirmière ou assistante sociale à mi-temps par tranche de 48 places.

Age des enfants	0 à 3 ans
Capacité	18 à 48 places ²
Participation financière parentale (P.F.P.)	Proportionnelle aux revenus du ménage (entre 1.99€ et 28.04€ par jour). Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	10 heures par jour, du lundi au vendredi, 220 jours par an.
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics (Commune, C.P.A.S.,...) ou asbl
Personnel minimal requis ³	<ul style="list-style-type: none">• 1 puéricultrice (ou autres qualifications assimilées) par tranche de 7 places• 1 infirmier(ère) par tranche de 48 places• ½ infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) par tranche de 48 places ou formations supérieures à finalité psychopédagogique
Subvention ONE	<ul style="list-style-type: none">• Frais de personnel minimal requis⁴• Consultations organisées au sein de la crèche⁵

² Sauf dérogation octroyée par l'ONE

³ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

1.2.1.1.2 Les prégiardiennats

Le prégiardiennat est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de dix –huit mois à trente-six mois avec du personnel qualifié.

Sa capacité d'accueil est de dix-huit places au moins et de quarante-huit places au plus.

La participation financière des parents (PFP) est proportionnelle aux revenus du ménage et est déductible fiscalement.

Le prégiardiennat est ouvert au minimum 10heures par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an.

Son pouvoir organisateur peut être un pouvoir public (Commune, CPAS...) ou une ASBL.

Le personnel minimum requis est d'une puéricultrice par tranche de 9 places, d'une infirmière par tranche de 48 places et d'une infirmière ou assistante sociale à mi-temps par tranche de 48 places.

Age des enfants	18 mois à 3 ans
Capacité	18 à 48 places ⁶
Participation financière parentale (P.F.P.)	Proportionnelle aux revenus du ménage (entre 1.99€ et 28.04€ par jour). Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	10 heures par jour, du lundi au vendredi, 220 jours par an.
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics (Commune, C.P.A.S.,...) ou asbl
Personnel minimal requis ⁷	<ul style="list-style-type: none">• 1 puéricultrice (ou autres qualifications assimilées) par tranche de 9 places• 1 infirmier(ère) par tranche de 48 places• ½ infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) par tranche de 48 places ou formations supérieures à finalité psychopédagogique
Subvention ONE	<ul style="list-style-type: none">• Frais de personnel minimal requis⁸• Consultations organisées au sein du prégiardiennat⁹

⁴ 100% des rémunérations et charges sociales réelles conformément aux barèmes en vigueur définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant sur la réglementation générale, tel que modifié.

⁵ Honoraires médicaux, frais de déplacement du médecin et du travailleur social, frais de logistique (préposé aux écritures, locaux, matériel et fournitures diverses).

⁶ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

⁷ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

⁸ 100% des rémunérations et charges sociales réelles conformément aux barèmes en vigueur définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant sur la réglementation générale, tel que modifié.

⁹ Honoraires médicaux, frais de déplacement du médecin et du travailleur social, frais de logistique (préposé aux écritures, locaux, matériel et fournitures diverses).

1.2.1.1.3 Les maisons communales d'accueil de l'enfance (M.C.A.E.)

La Maison Communale d'Accueil de l'Enfance est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de zéro à six ans avec du personnel qualifié.

Sa capacité d'accueil est de douze places au moins et de vingt-quatre places au plus.

La maison communale d'accueil de l'enfance est ouverte au minimum 10 heures par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an.

Son pouvoir organisateur peut être un pouvoir public (Commune, CPAS...) ou une ASBL ayant une convention avec la commune.

Le personnel minimum requis est de 2,5 puéricultrices par tranche de 12 enfants et d'une infirmière ou assistante sociale ¼ temps par tranche de 12 enfants.

Age des enfants	0 à 6 ans
Capacité	12 à 24 places ¹⁰
Participation financière parentale (P.F.P.)	Proportionnelle aux revenus du ménage (entre 1.99€ et 28.04€ par jour). Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	10 heures par jour, du lundi au vendredi, 220 jours par an.
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics (Commune, C.P.A.S.,...) ou asbl
Personnel minimal requis ¹¹	<ul style="list-style-type: none">• 2.5 puéricultrices (ou autres qualifications assimilées) par tranche de 12 enfants• ¼ infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) par tranche de 12 enfants ou formations supérieures à finalité psychopédagogique
Subvention ONE (limitée à 12 places et aux enfants de moins de 3 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Frais de personnel uniquement pour ¼ infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e)¹²• 1.90€ / jour / enfant pour frais de fonctionnement• Différence entre 19.16€/jour et la participation financière versée par les parents

Remarque : Depuis quelques années, l'ONE donne des accords sur le principe, l'opportunité et le bien-fondé pour l'ouverture de places supplémentaires subventionnées en partenariat par d'autres pouvoirs publics. C'est le cas de places d'accueil d'urgence (partenariat ORBEM /

¹⁰ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

¹¹ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

¹² 100% des rémunérations et charges sociales réelles conformément aux barèmes en vigueur définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant sur la réglementation générale, tel que modifié.

FOREM et Régions) et de places financées par le FSE¹³. Ce type d'accord a également permis l'ouverture de M.C.A.E. sur base d'un financement par les Régions¹⁴.

1.2.1.1.4 Les crèches parentales

La crèche parentale est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants de zéro à trente-six mois encadré en partie par du personnel qualifié et en partie par des parents. Sa capacité d'accueil est de quatorze places.

Ce type de structure d'accueil est relativement récent. En effet, la première crèche parentale a été agréée en 2004.

Age des enfants	0 à 3 ans
Capacité	14 places ¹⁵
Participation financière parentale (P.F.P.)	Proportionnelle aux revenus du ménage (entre 1.99€ et 28.04€ par jour). Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	10 heures par jour, du lundi au vendredi, 220 jours par an.
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics (Commune, C.P.A.S.,...) ou asbl
Personnel minimal requis ¹⁶	Personnel d'encadrement au minimum de 3.5 équivalents temps plein (ETP) dont au moins 1.75 ETP puéricultrice (ou autres qualifications assimilées), 0.25 ETP infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) et au maximum 1.5 ETP assuré par les parents
Subvention ONE	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de personnel minimal requis¹⁷ • Consultations organisées au sein de la crèche¹⁸

¹³ Fonds Social Européen

¹⁴ Via le Fonds Anselmne-Mathot : Fonds d'impulsion des Communes.

¹⁵ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

¹⁶ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

¹⁷ 100% des rémunérations et charges sociales réelles conformément aux barèmes en vigueur définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant sur la réglementation générale, tel que modifié.

¹⁸ Honoraires médicaux, frais de déplacement du médecin et du travailleur social, frais de logistique (préposé aux écritures, locaux, matériel et fournitures diverses).

1.2.1.2 L'accueil à domicile : les accueillant(e)s conventionné(e)s avec un service autonome ou organisé par une crèche ou une M.C.A.E.

Le service d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s est un service chargé d'organiser l'accueil des enfants âgés de zéro à six ans chez des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s auprès dudit service.

Ce service peut être une crèche ou une maison communale d'accueil de l'enfance.

Le service d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s rattaché à une crèche ou une maison communale d'accueil de l'enfance comprend au moins cinq accueillant(e)s d'enfants. Les autres services d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s ont une capacité qui ne peut être inférieure à dix accueillant(e)s d'enfants.

Le personnel minimum requis est d'une infirmière (ou assistante) sociale par tranche de 20 accueillant(e)s d'enfants.

Age des enfants	0 à 6 ans
Capacité	1 à 4 places ¹⁹
Participation financière parentale (P.F.P.)	Proportionnelle aux revenus du ménage (entre 1.99€ et 28.04€ par jour). Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	Variable
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics (Commune, C.P.A.S.,...) ou asbl
Personnel minimal requis ²⁰	1 infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) par tranche de 20 accueillant(e)s
Subvention ONE	<ul style="list-style-type: none">• Frais de personnel uniquement pour 1 infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) par tranche de 20 accueillant(e)s²¹• 0.95€ / jour / enfant pour frais administratifs• Différence entre 15.17€/jour et la participation financière versée par les parents• 57.65€ par mois pour déplacements de l'infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) (100%)

¹⁹ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

²⁰ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

²¹ 100% des rémunérations et charges sociales réelles conformément aux barèmes en vigueur définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant sur la réglementation générale, tel que modifié.

1.2.2 Les milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE

1.2.2.1 L'accueil en collectivité : les maisons d'enfants

Age des enfants	0 à 6 ans
Capacité	9 à 24 places ²²
Participation financière parentale (P.F.P.)	Variable. Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	Variable
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics, asbl ou personne privée
Personnel minimal requis ²³	2 adultes (entre 21 et 65 ans) pour 9 enfants + mi-temps par tranche de 3 enfants

1.2.2.2 L'accueil à domicile : les accueillant(e)s autonomes

L'accueillant(e) d'enfants est une personne qui assure, de jour ou de nuit, à l'endroit où il (elle) réside habituellement, l'accueil des enfants âgés de zéro à six ans.

L'accueillant(e) d'enfants peut être conventionné(e) auprès d'un service tel que défini ci-dessus, soit autonome.

L'accueillant(e) d'enfants a une capacité d'accueil de un à quatre enfants équivalents temps plein. Cette capacité d'accueil est fixée en tenant notamment compte des enfants de moins de trois ans de l'accueillant(e) d'enfants.

Age des enfants	0 à 6 ans
Capacité	1 à 4 places ²⁴
Participation financière parentale (P.F.P.)	Variable. Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	Variable
Pouvoir organisateur	Personne privée
Personnel minimal requis ²⁵	1 adulte (entre 21 et 65 ans)

²² Sauf dérogation octroyée par l'ONE

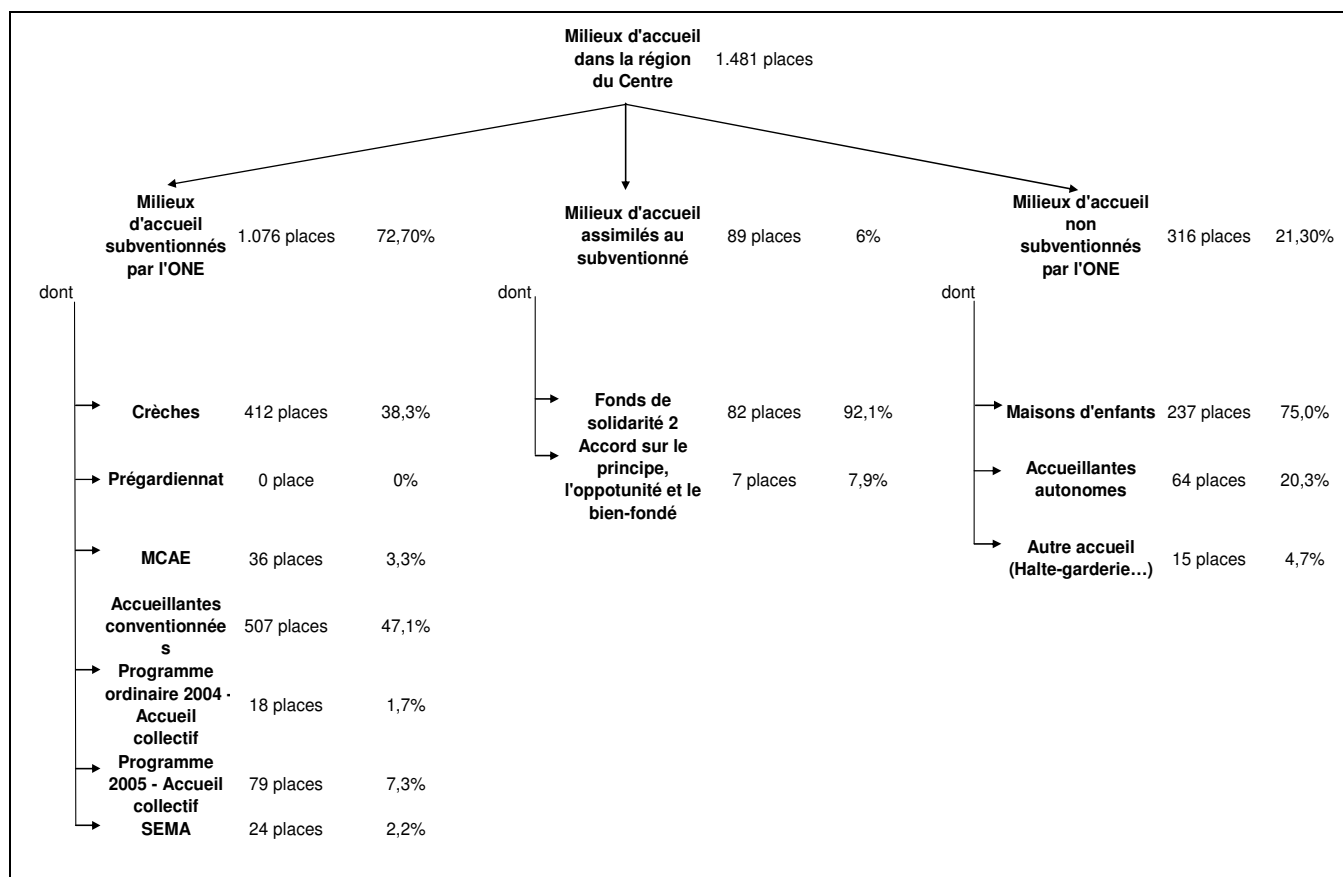
²³ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

²⁴ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

2 Quelques chiffres-clés pour la région du Centre

L'accueil

Fin 2005, la région du Centre comptait 1.481 places d'accueil pour la petite enfance. Elles se répartissaient comme suit entre les différents types de milieux d'accueil :



Source : ONE, décembre 2005

²⁵ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

Le taux de couverture

Communes	Total des places en milieu d'accueil	Taux de couverture			Naissances 2004
		Subventionné et assimilé	Non subventionné	Total	
ANDERLUES	34	6,7%	3,7%	10,4%	131
BINCHE	97	8,9%	2,9%	11,8%	328
BRAINE-LE-COMTE	135	19,5%	7,1%	26,6%	203
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	81	21,2%	0,0%	21,2%	153
ECAUSSINES	64	22,9%	0,0%	22,9%	112
ENGHIEN	110	26,1%	4,4%	30,6%	144
ERQUELINNES	42	12,6%	2,5%	15,1%	111
ESTINNES	32	7,7%	6,8%	14,5%	88
LA LOUVIERE	298	13,8%	0,4%	14,2%	838
LE ROEULX	53	7,7%	14,9%	22,6%	94
MANAGE	35	0,8%	4,0%	4,8%	291
MERBES-LE-CHATEAU	7	5,4%	0,0%	5,4%	52
MORLANWELZ	62	9,0%	2,9%	11,9%	209
SENEFFE	125	26,2%	14,8%	41%	122
SILLY	81	29,1%	7,7%	36,8%	88
SOIGNIES	225	23,3%	7,7%	31%	290

Source : ONE, décembre 2005

Total région du Centre	1.481	-	-	18,2%	3.254
-------------------------------	--------------	---	---	--------------	--------------

où le taux de couverture est défini comme étant le rapport entre le nombre de places en milieu d'accueil et le nombre de naissances multiplié par deux et demi.

La répartition des places dans les différents milieux d'accueil

Le tableau de la page suivante présente la répartition des places dans les différents milieux d'accueil et ce, pour chacune des communes de la région du Centre. Il nous permet de constater que, sur les 1.481 places d'accueil disponibles dans la région du Centre en 2005, près de deux tiers des places d'accueil relèvent des milieux d'accueil subventionnés par l'O.N.E., soit 72.7%. Les autres places se répartissent de la manière suivante : 21.3% dans les milieux d'accueil non subventionnés par l'O.N.E. (places sous tutelle SAJ-SPJ non incluses) et 6% dans les milieux d'accueil assimilés au subventionnés.

Communes	Milieux d'accueil subventionnés par l'ONE au 31/06/05 ¹							Assimilé au subventionné ³		Milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE au 31/12/2005 ⁴			Total
	Crèches	Prégard.	Mcae	Accueillantes conventionnées	Progr ordinaire 2004 ² Accueil collectif	Progr. 2005 ² Accueil collectif	SEMA	Fonds de Solidarité ²	Accords sur le principe, l'opportunité et le bien-fondé	Maisons d'Enfants	Accueillantes Autonomes	Autre accueil 0-3 ans (Haltes-garderies, farandolines, ...)	
ANDERLUES	0	0	0	22	0	0	0	0	0	12	0	0	34
BINCHE	54	0	0	19	0	0	0	0	0	12	12	0	97
BRAINE-LE-COMTE	52	0	0	35	12	0	0	0	0	21	15	0	135
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	36	0	0	21	0	0	24	0	0	0	0	0	81
ECAUSSINES	0	0	0	64	0	0	0	0	0	0	0	0	64
ENGHEN	0	0	0	56	0	18	0	20	0	12	4	0	110
ERQUELINNES	0	0	0	11	0	24	0	0	0	0	7	0	42
ESTINNES	0	0	0	17	0	0	0	0	0	15	0	0	32
LA LOUVIERE	186	0	24	57	6	7	0	9	0	9	0	0	298
LE ROEULX	0	0	0	18	0	0	0	0	0	35	0	0	53
MANAGE	0	0	0	6	0	0	0	0	0	29	0	0	35
MERBES-LE-CHATEAU	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	7
MORLANWELZ	0	0	12	24	0	0	0	11	0	15	0	0	62
SENEFFE	42	0	0	20	0	0	0	18	0	33	12	0	125
SILLY	0	0	0	64	0	0	0	0	0	17	0	0	81
SOIGNIES	42	0	0	66	0	30	0	24	7	27	14	15	225
Région du Centre	412	0	36	507	18	79	24	82	7	237	64	15	1.481

Source : ONE, décembre 2005

(1) MAS : places non limitées à 12 en MCAE ; capacité autorisée des accueillantes (moins de 3 trimestres d'inactivité, selon le lieu d'activité). Y compris les augmentations de capacité en MCAE de la programmation 2004.

(2) Places **théoriques** accordées dans de cadres des programmations 2004 et 2005 même si pas encore en activités.

(3) Places FDS2 : places subventionnées par le Fonds de Solidarité et de Développement de l'Accueil de l'Enfant (volet 2).

(3) Accord sur le principe, l'opportunité et le bien-fondé : places agréées / en voie d'agrément, non subventionnées.

(4) Les places sous tutelle SAJ-SPJ n'ont pas été incluses

3 Résultats de l'enquête

3.1 Méthode suivie

L'enquête menée a été organisée comme suit :

- 1^{ère} étape : réalisation du questionnaire (cf annexe 1)
- 2^{ième} étape : validation du questionnaire
- 3^{ième} étape : contact téléphonique avec chaque personne / établissement de la région du Centre susceptible de pouvoir répondre au questionnaire
- 4^{ième} étape : envoi du questionnaire par la poste
- 5^{ième} étape : relance auprès des personnes / établissement qui n'ont pas renvoyé le questionnaire dans les délais
- 6^{ième} étape : analyse des résultats récoltés

Cette enquête a été lancée dans le courant du mois d'octobre 2006. Elle s'est clôturée dans le courant du mois de novembre 2006.

3.2 Personnes et établissements contactés

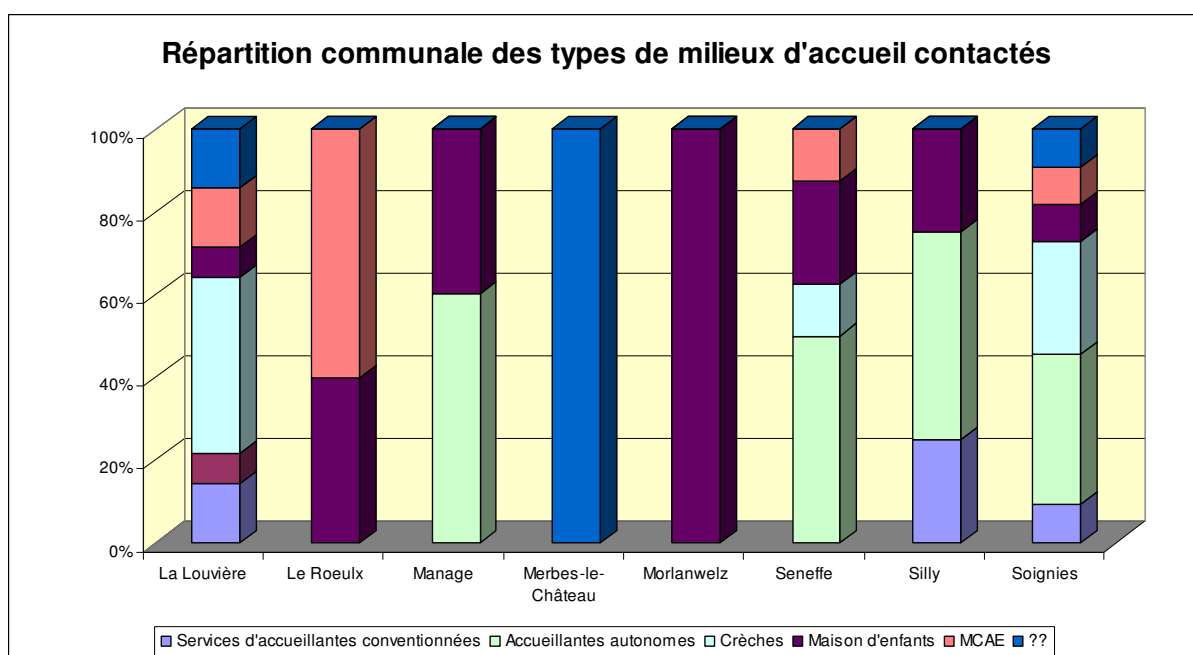
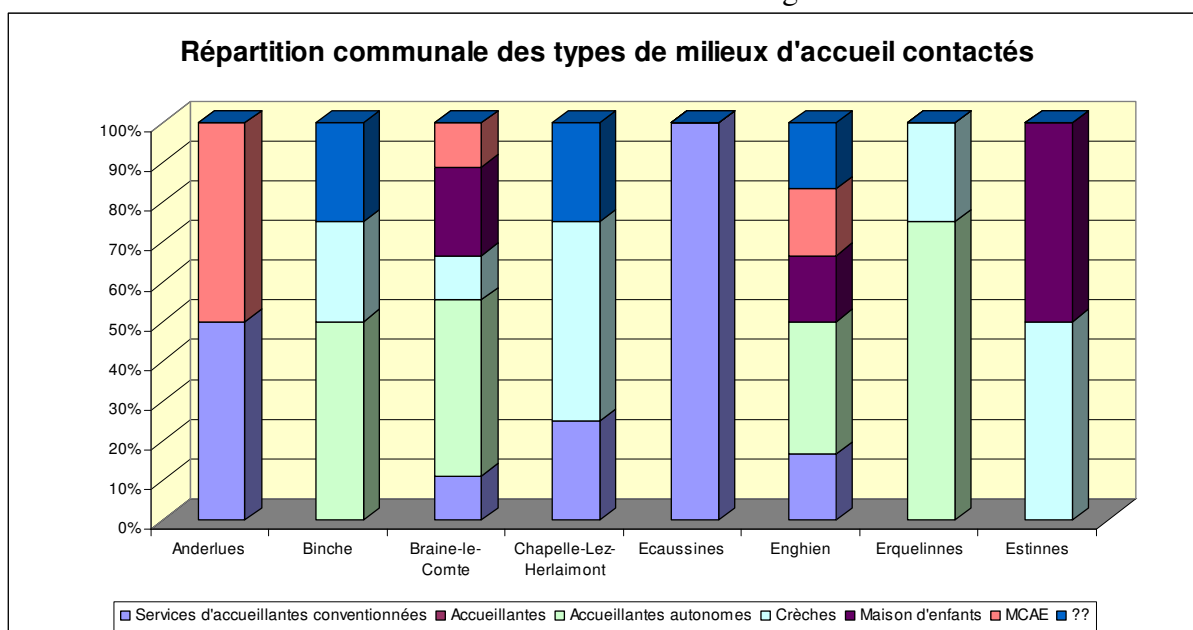
La liste des personnes et des établissements contactés pour réaliser l'enquête est fournie en annexe.

Sur base de la liste mentionnée en annexe 2, on constate que toutes les communes de la région du Centre ont été concernées par les contacts pris. L'ensemble des personnes / établissements d'accueil de la petite enfance dans la région du Centre mentionnés tant sur les documents de l'ONE, que sur les sites des seize communes de la région, que sur les Pages d'Or... ont été pris en compte dans la réalisation de l'enquête. Cela signifie que quelques 83 personnes et établissements sont concernés.

3.3 Statistiques relatives aux contacts pris et aux réponses obtenues

3.3.1 Répartition des contacts par commune et par statut juridique du milieu d'accueil

Les deux graphiques présentés ci-dessous montrent la part occupée par chaque type de milieu d'accueil contacté au sein de chacune des communes de la région du Centre.



Ces graphiques nous montrent de façon évidente que tous les types de milieux d'accueil²⁶ ne sont pas représentés de la même manière dans toutes les communes de la région du Centre.

Nombre de types de milieux d'accueil présents sur le territoire communal	Nombre de communes	Pourcentage
0	0	0%
1	3	18.75%
2	5	31.25%
3	3	18.75%
4	1	6.25%
5	4	25%

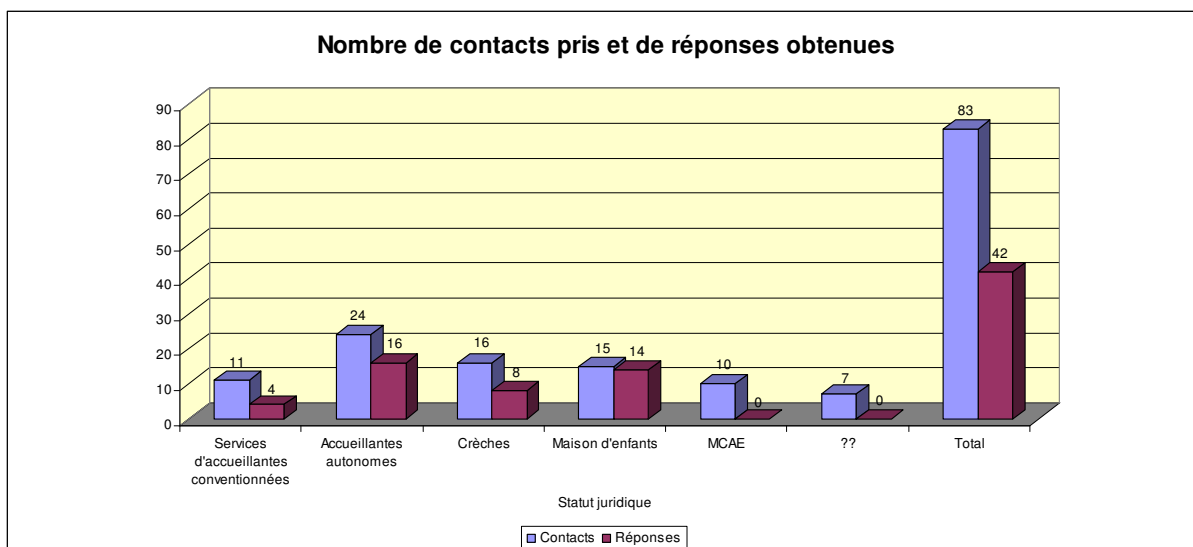
On observe que seules quatre communes proposent sur leur territoire des milieux d'accueil relevant de chaque statut juridique (services accueillantes conventionnées, accueillantes autonomes, crèches, maisons d'enfants et maisons communales d'accueil de l'enfance). Il s'agit des communes de Braine-le-Comte, d'Enghien, de La Louvière et de Soignies. Le cas de la commune de Seneffe peut également y être assimilé car leur seul type non repris est le service d'accueillantes conventionnées. Il est présent sur la commune par l'intermédiaire du service Pirouline localisé à La Louvière.

Les communes de Merbes-le-Château, de Morlanwelz et d'Ecaussines n'ont en leur sein qu'une seule catégorie de milieux d'accueil. A Ecaussines, on ne retrouve qu'un service d'accueillantes conventionnées. A Morlanwelz, on retrouve deux maisons d'enfants. Ce territoire est également couvert par le service d'accueillantes conventionnées présent sur le territoire de La Louvière.

3.3.2 Nombre de contacts pris et de réponses obtenues

Le graphique suivant présente la répartition des contacts pris et des réponses obtenues par statut juridique du milieu d'accueil.

²⁶ Tout au moins, les milieux d'accueil contactés pour notre enquête. Vu que tous les milieux d'accueil de la région du Centre mentionnés sur les sites communaux, dans les Pages d'Or, sur les documents de l'ONÉ ont été contactés, on est en droit de penser que cette représentation est généralisable à l'ensemble des milieux d'accueil présents sur le territoire des communes de la région du Centre.



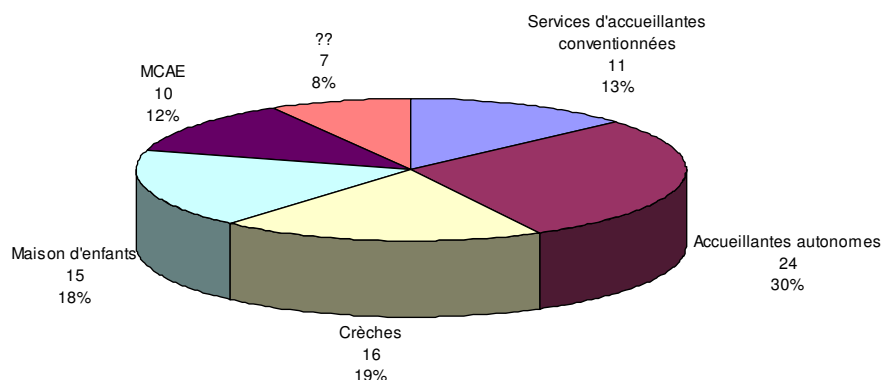
Ce graphique nous permet de constater que certains « types » de milieu d'accueil de la petite enfance ont répondu plus massivement que d'autres. On observe en effet un très bon taux de réponse en ce qui concerne les maisons d'enfants (taux de réponse de 93.3%). En effet, sur les 15 maisons d'enfants interrogées, 14 ont répondu. En ce qui concerne les accueillantes autonomes et les crèches, on observe que plus de la moitié des milieux d'accueil ont répondu à notre enquête (16 accueillantes autonomes sur les 24 interrogées et 8 crèches sur les 16 interrogées). Les autres « types » de milieux d'accueil n'ont pas répondu à notre enquête de manière moins significative (4/11 pour les services d'accueillantes conventionnées et 0/10 pour les MCAE).

Globalement, nous avons obtenu 42 milieux d'accueil ont répondu à notre enquête et ce, sur les 83 établissements / services interrogés. Le taux de réponse s'élève à 50.6%.

3.3.3 Répartition par statut juridique

Le graphique suivant nous montre la manière dont se sont répartis les contacts pris avec les différents milieux d'accueil et ce, en fonction de leur statut juridique.

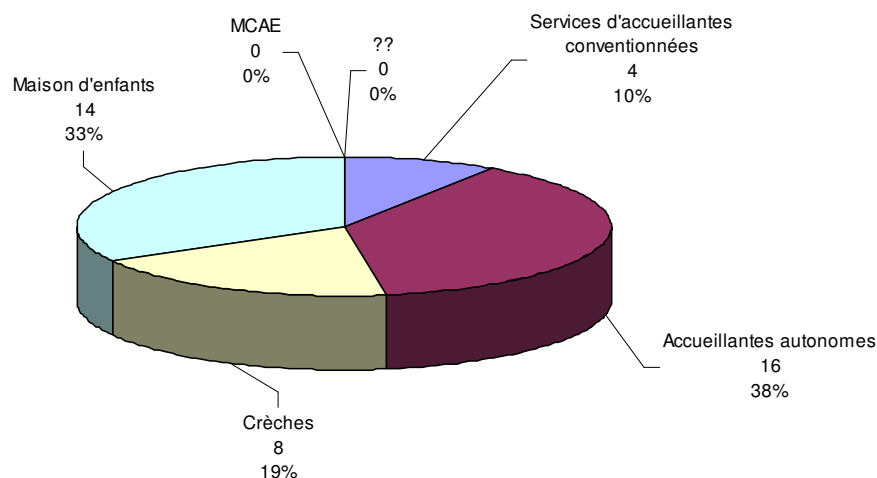
Répartition des milieux d'accueil contactés par statut



On constate, sur base des informations fournies par ce graphique, que les accueillantes autonomes sont les plus nombreuses à avoir été contactées (24 accueillantes, soit 30% des contacts pris). En terme de nombre de places d'accueil et en terme de nombre d'emplois représentés, ce n'est pas ce « type » de milieu d'accueil qui est le plus important. Nous en verrons la proportion dans les chapitres consacrés au détail aux milieux d'accueil appartenant aux différents statuts juridiques. Dans l'ordre décroissant de contacts pris avec chaque type de milieu d'accueil, on retrouve les crèches (16 contacts pris, soit 19%), les maisons d'enfants (15 contacts pris, soit 18%), les services d'accueillantes conventionnées (11 contacts pris, soit 13%) et les MCAE (10 contacts pris, soit 12%).

Le graphique suivant nous montre la manière dont se sont réparties les réponses reçues des différents milieux d'accueil et ce, en fonction de leur statut juridique.

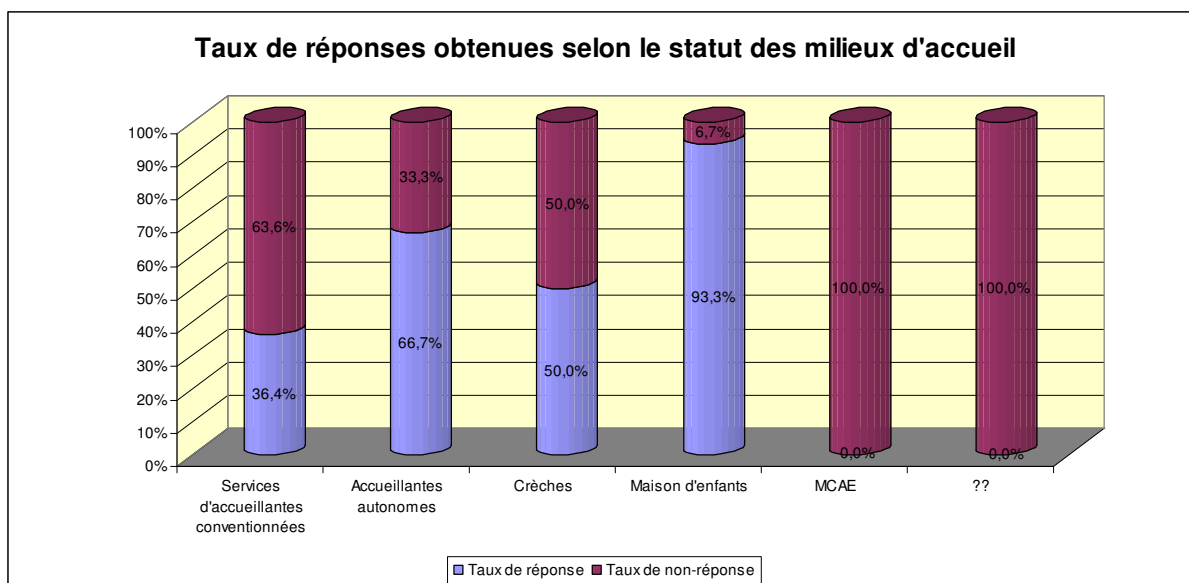
Répartition des réponses obtenues en fonction du statut juridique des milieux d'accueil



Ce graphique nous permet d'observer que nous avons reçu proportionnellement plus de réponses des accueillantes autonomes (16 réponses, soit 38% du nombre total de réponses obtenues). Les deux autres « types » de milieu d'accueil ayant le plus répondu sont les maisons d'enfants (14 réponses, soit 33% du nombre total de réponses obtenues) et les crèches (8 réponses, soit 19% du nombre total de réponses obtenues).

3.3.4 Taux de réponses obtenues par type de milieu d'accueil

Le graphique suivant présente les taux de réponses obtenues en fonction du statut juridique des milieux d'accueil interrogés.



Globalement, le taux de réponse obtenu à notre enquête est de 50.6% et ce, tout type de milieux d'accueil confondu. Certains types de milieux d'accueil ont plus massivement répondu à notre enquête. Il s'agit des milieux d'accueil qui relèvent des maisons d'enfants. Leur taux de réponse est de 93.3% et ce, pour 15 maisons d'enfants interrogées. Ensuite, le plus haut taux de réponse obtenu est celui des accueillantes autonomes. Il s'élève à 66.7% sur un échantillon de 24 accueillantes autonomes interrogées. Les crèches ont obtenu un taux de réponse de 50% pour un échantillon de 16 établissements interrogés. Les services d'accueillantes autonomes ont quant à eux obtenu un taux de réponse de 36.4% pour 11 services interrogés. Enfin, 10 MCAE ont été interrogés mais aucune n'a répondu à notre enquête et 7 milieux d'accueil dont nous n'avons pas pu déterminer le statut ont également été interrogés sans succès.

3.3.5 Analyse des résultats obtenus par type de milieu d'accueil et par commune

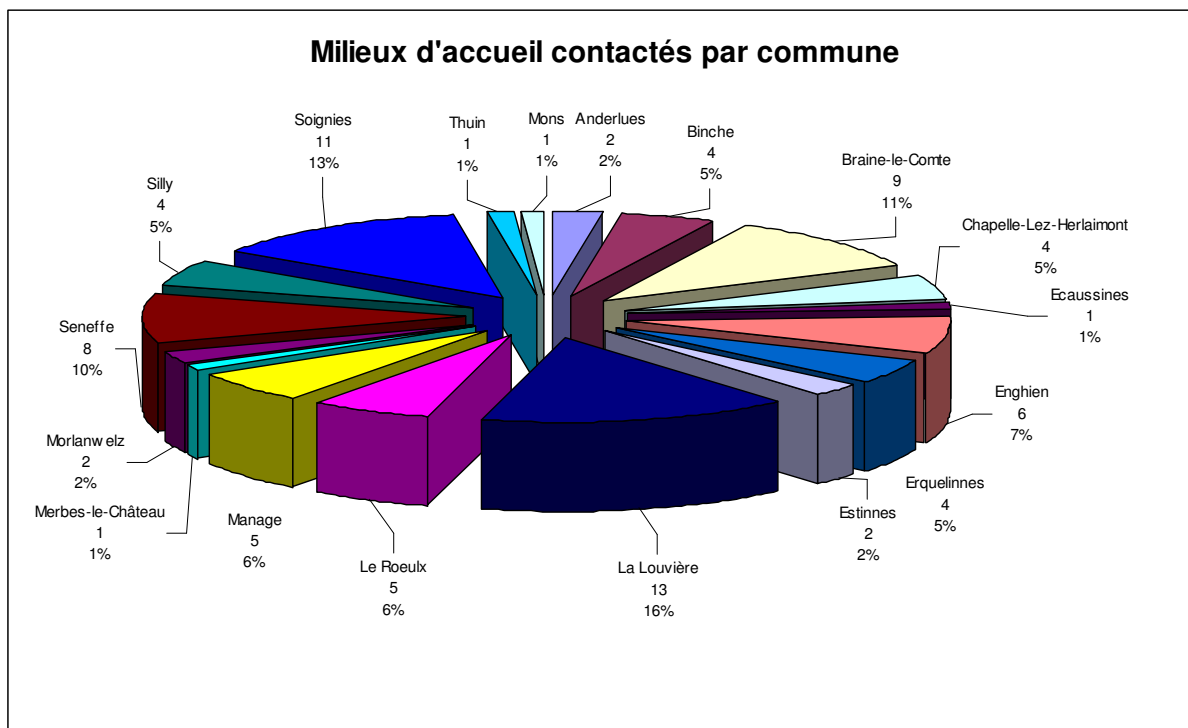
Dans ce chapitre, les points suivants vont être abordés successivement :

- les milieux d'accueil de la région du Centre
- les services d'accueillantes conventionnés
- les accueillantes autonomes
- les crèches
- les maisons d'enfants
- les maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE)
- les autres types de milieux d'accueil

3.3.5.1 Les milieux d'accueil dans la région du Centre

Les milieux d'accueil contactés

Le graphique suivant présente une répartition par commune des milieux d'accueil contactés dans le cadre de la réalisation de notre enquête.

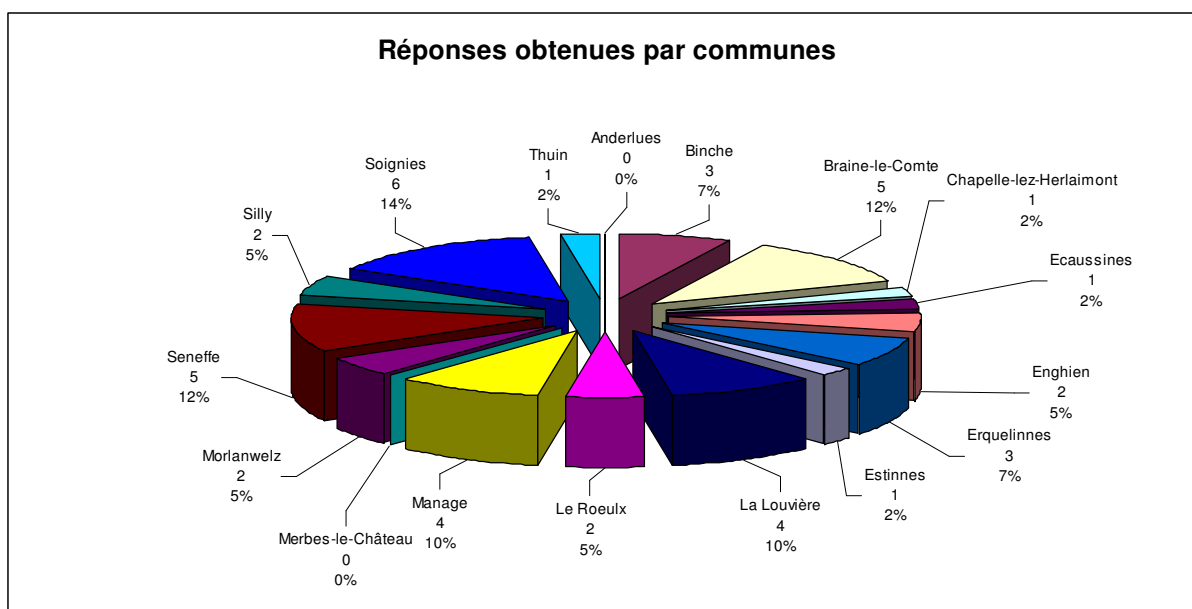


On constate qu'en plus des 16 communes qui composent la région du Centre, Mons et Thuin ont également été contactés. La raison de ces contacts est liée au fait que des services d'accueillantes localisés sur ces deux territoires couvrent des communes de la région du Centre. Il a explicitement été demandé à ces services de ne répondre à l'enquête que pour les accueillantes qui travaillent sur la zone de la région du Centre.

Les quatre communes qui représentent chacune plus de 10% des contacts pris sont les communes de La Louvière (16%), de Soignies (13%), de Braine-le-Comte (11%) et de Seneffe (10%).

Les réponses obtenues

Le graphique suivant présente une répartition par commune des milieux d'accueil qui ont répondu à notre enquête.



Ce graphique nous amène à constater que les communes qui ont le plus massivement répondu sont Braine-le-Comte, Seneffe et Soignies. Chacune de ces trois communes a fourni un nombre de réponses supérieur à 10% du total des réponses obtenues.

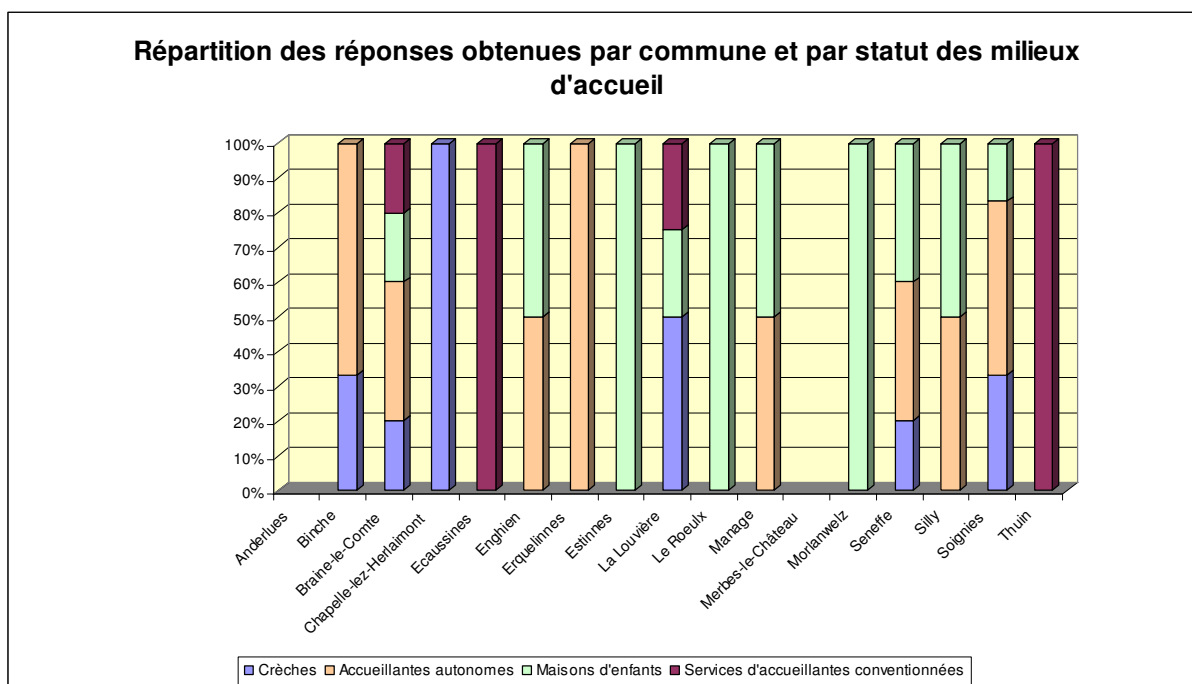
En ce qui concerne Anderlues et Merbes-le-Château, nous ne disposons d'aucune réponse.

Il serait intéressant de ce comparer ce nombre de réponses obtenues au nombre de contacts qui ont été pris. Cette comparaison figure dans le tableau présenté ci-dessous.

Communes	Nombre de réponses obtenues	Nombre de contacts pris	Taux de réponse
Ecaussines	1	1	100,0%
Morlanwelz	2	2	100,0%
Thuin	1	1	100,0%
Manage	4	5	80,0%
Binche	3	4	75,0%
Erquelinnes	3	4	75,0%
Seneffe	5	8	62,5%
Braine-le-Comte	5	9	55,6%
Soignies	6	11	54,5%
Estinnes	1	2	50,0%
Silly	2	4	50,0%
Le Roeux	2	5	40,0%
Enghien	2	6	33,3%
La Louvière	4	13	30,8%
Chapelle-lez-Herlaimont	1	4	25,0%
Anderlues	0	2	0,0%
Merbes-le-Château	0	1	0,0%
Mons	0	1	0,0%
TOTAL	42	83	50,6%

Ce tableau nous montre que les communes qui ont été le plus sollicitées en terme de nombre de contacts pris (à savoir La Louvière, Soignies, Braine-le-Comte et Seneffe) ont un taux de réponse entre 30.8% et 62.5%.

Le graphique suivant présente une répartition par commune et par statut juridique des milieux d'accueil qui ont répondu à notre enquête.



Ce graphique nous permet d'observer que les maisons d'enfants présentent sur 10 des 16 communes que compte la région du Centre ont répondu à notre enquête. L'ensemble des communes sur lesquelles sont localisées les 15 maisons d'enfants de la région du Centre est donc couvert par les réponses obtenues.

En ce qui concerne les accueillantes autonomes, 8 communes sont couvertes par les réponses obtenues. L'ensemble des communes sur lesquelles sont localisées les 24 accueillantes autonomes de la région du Centre est donc couvert par les réponses obtenues.

En ce qui concerne les crèches, 6 communes sont couvertes par les réponses obtenues. Seules les communes d'Erquelinnes et d'Estinnes, communes pour lesquelles des contacts ont été pris pour ce type de milieu d'accueil, ne sont pas couvertes par les réponses obtenues.

3.3.5.2 Les services d'accueillantes conventionnées

La définition de ce type de milieu d'accueil²⁷

Les accueillantes conventionnées constituent un accueil à domicile subventionné par l'ONE. Le service d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s est un service chargé d'organiser l'accueil des enfants âgés de zéro à six ans chez des accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s auprès dudit service.

Ce service peut être une crèche ou une maison communale d'accueil de l'enfance.

Le service d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s rattaché à une crèche ou une maison communale d'accueil de l'enfance comprend au moins cinq accueillant(e)s d'enfants. Les autres services d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s ont une capacité qui ne peut être inférieure à dix accueillant(e)s d'enfants.

Le personnel minimum requis est d'une infirmière (ou assistante) sociale par tranche de 20 accueillant(e)s d'enfants.

Age des enfants	0 à 6 ans
Capacité	1 à 4 places ²⁸
Participation financière parentale (P.F.P.)	Proportionnelle aux revenus du ménage (entre 1.99€ et 28.04€ par jour). Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	Variable
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics (Commune, C.P.A.S.,...) ou asbl
Personnel minimal requis ²⁹	1 infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) par tranche de 20 accueillant(e)s
Subvention ONE	<ul style="list-style-type: none">• Frais de personnel uniquement pour 1 infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) par tranche de 20 accueillant(e)s³⁰• 0.95€ / jour / enfant pour frais administratifs• Différence entre 15.17€/jour et la participation financière versée par les parents• 57.65€ par mois pour déplacements de l'infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) (100%)

²⁷ Ces informations sont extraites du site de l'ONE.

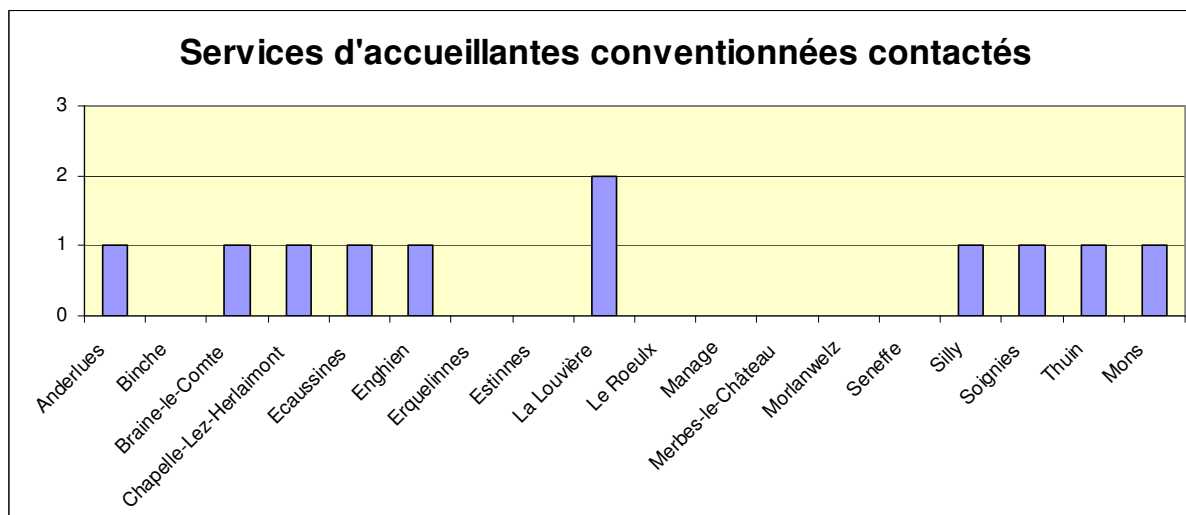
²⁸ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

²⁹ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

³⁰ 100% des rémunérations et charges sociales réelles conformément aux barèmes en vigueur définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant sur la réglementation générale, tel que modifié.

Les services contactés

Le graphique suivant présente la répartition par commune des contacts qui ont été pris avec les différents services d'accueillantes conventionnées présents sur le territoire de la région du Centre.

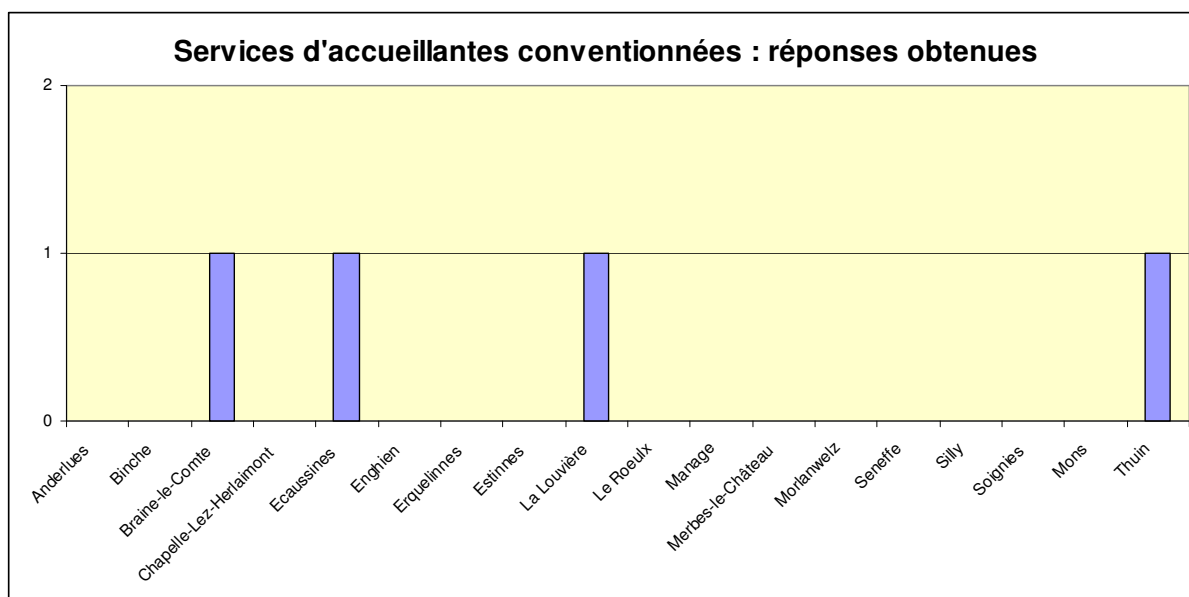


11 services d'accueillantes conventionnées ont été dénombrés sur le territoire de la région du Centre. Ils ont été contactés par téléphone et ont toutes dû recevoir le questionnaire tel que fourni en annexe 1.1.

On observe que ces services sont répartis sur 8 des 16 communes que compte la région du Centre. Il s'agit des communes suivantes : Anderlues, Braine-le-Comte, Chapelle-Lez-Herlaimont, Ecaussines, Enghien, La Louvière, Silly et Soignies. On peut également noter la présence de deux services localisés hors de la région du Centre mais qui s'occupent, entre autre, de gérer des accueillantes conventionnées localisées sur le territoire de la région du Centre. Ces deux services sont situés à Mons et à Thuin.

Les réponses obtenues

Le graphique suivant présente la répartition par commune des réponses obtenues des différents services d'accueillantes conventionnées contactés.



Sur les 11 services contactés, 4 ont répondu en nous retournant le questionnaire. Cela signifie que l'on observe un pourcentage de réponse de 36.4%. Le tableau suivant illustre les taux de réponse obtenus par commune.

Communes	Contacts	Réponses	Taux de réponse
Anderlues	1	0	0%
Binche	0	0	-
Braine-le-Comte	1	1	100%
Chapelle-Lez-Herlaimont	1	0	0%
Ecaussines	1	1	100%
Enghien	1	0	0%
Erquelinnes	0	0	-
Estinnes	0	0	-
La Louvière	2	1	50,0%
Le Roeulx	0	0	-
Manage	0	0	-
Merbes-le-Château	0	0	-
Morlanwelz	0	0	-
Seneffe	0	0	-
Silly	1	0	0,0%
Soignies	1	0	0,0%
Mons	1	0	0,0%
Thuin	1	1	100,0%
Total	11	4	36,4%

Les services d'accueillantes conventionnées sont localisés sur une commune mais peuvent gérer des accueillantes conventionnées sises sur différentes communes. Le tableau suivant met en évidence l'ensemble des communes couvertes par les services qui ont répondu à notre enquête.

Communes des services d'accueillantes conventionnées	Réponses	Commune de résidence des accueillantes conventionnées
Braine-le-Comte	1	Braine-le-Comte
Ecaussines	1	Ecaussines
La Louvière	1	Binche
		La Louvière
		Le Roeulx
		Manage
		Morlanwelz
Thuin	1	Erquennes
		Estinnes
		Merbes-le-Château
Total	4	

Ce tableau nous montre que les 4 réponses obtenues permettent de prendre en compte des accueillantes conventionnées présentes sur 11 communes de la région du Centre.

Ces services gèrent **79 accueillantes conventionnées**. Le tableau ci-dessous en présente la répartition par commune.

Commune	Nombre d'accueillantes	Part dans le total
Binche	8	10,1%
Braine-le-Comte	10	12,7%
Ecaussines	16	20,3%
Erquennes	5	6,3%
Estinnes	3	3,8%
La Louvière	13	16,5%
Le Roeulx	3	3,8%
Manage	6	7,6%
Merbes-le-Château	3	3,8%
Morlanwelz	5	6,3%
Seneffe	7	8,9%
Total	79	100%

4 communes regroupent à elles seules près de 60% des accueillantes conventionnées concernées par les réponses obtenues via notre enquête. Il s'agit des communes d'Ecaussines (20.3%), de La Louvière (16.5%), de Braine-le-Comte (12.7%) et de Binche (10.1%).

Les services qui ont répondu à notre enquête proposent **300 places d'accueil**. En moyenne, les accueillantes conventionnées de la région du Centre proposent donc 3.8 places d'accueil. Ceci correspond tout-à-fait aux normes d'encadrement prévues par l'ONE pour ce type d'accueil (entre 1 et 4 places par accueillante). Il s'agit donc d'accueillantes conventionnées qui travaillent seules et non de co-accueillantes. Le tableau suivant en présente la répartition sur les communes de la région du Centre.

Commune	Nombre de places d'accueil	Part dans le total
Binche	29	9,7%
Braine-le-Comte	41	13,7%
Ecaussinnes	63	21,0%
Erquelinnes	19	6,3%
Estinnes	12	4,0%
La Louvière	43	14,3%
Le Roeulx	12	4,0%
Manage	23	7,7%
Merbes-le-Château	12	4,0%
Morlanwelz	18	6,0%
Seneffe	28	9,3%
Total	300	100%

En ce qui concerne la **disponibilité des places d'accueil**, on constate, selon les informations recueillies via les questionnaires, que 7.5 places d'accueil seront disponibles chez des accueillantes conventionnées d'ici mi 2007. Sur les 300 places d'accueil qui existent au près de ces accueillantes, cela ne représente que 2.5%.

En ce qui concerne le **nombre d'enfants accueillis quotidiennement**, selon les informations recueillies au travers de notre enquête, on peut estimer que ce nombre varie entre 291 enfants et 374. Ces nombres sont calculés en fonction des fourchettes minimales et maximales d'enfants accueillis fournies par chaque service.

Sur les 4 services ayant répondu à l'enquête, un seul déclare gérer une **liste d'attente**. Ce service ne couvre qu'une seule des 11 communes prises en compte dans les résultats de l'enquête. On retrouve sur cette liste d'attente 11 enfants. Cette donnée n'est présente qu'à titre informatif. En effet, un même enfant peut être inscrit sur plusieurs listes d'attente. De plus, le fait qu'un milieu d'accueil ne gère pas de liste d'attente ne signifie pas qu'il ne reçoit pas plus de demandes d'accueil que de places qu'il ne peut offrir.

En ce qui concerne les **heures d'ouverture** des accueillantes conventionnées, on peut observer qu'un seul service (desservant une commune) déclare des heures d'ouverture entièrement variable. Ce service occupe 16 accueillantes. Les autres services déclarent des heures d'ouverture variant entre 7h00 et 7h30. Ceci concerne donc près de 80% des accueillantes conventionnées dont les services ont répondu à notre enquête.

En ce qui concerne les **heures de fermeture** des accueillantes conventionnées, on peut observer qu'un seul service (desservant une commune) déclare des heures d'ouverture entièrement variable. Ce service occupe 16 accueillantes. Les autres services déclarent des heures d'ouverture variant entre 17h30 et 18h00. Ceci concerne donc près de 80% des accueillantes conventionnées dont les services ont répondu à notre enquête.

La **durée minimale d'ouverture** prévue par un des quatre services d'accueillantes conventionnées qui a participé à notre enquête est de 10 heures par jour. Ce service gérant les accueillantes conventionnées de 6 communes, cette règle vaut pour 53.2% des accueillantes interrogées. En ce qui concerne les autres accueillantes, les durées d'ouverture oscillent entre 10 et 11 heures par jour.

En ce qui concerne les **jours de fermeture**, les accueillantes travaillent en général du lundi au vendredi. Trois accueillantes prennent également congé le mercredi. Cela représente 3.8% des accueillantes conventionnées qui sont prises en compte dans les résultats de notre enquête.

Aucun des services qui ont répondu à notre enquête ne mentionne la présence d'une **halte-garderie** chez l'une ou l'autre accueillante conventionnée.

En ce qui concerne le fait d'exercer l'accueil au sein de l'**habitation privée**, on constate que toutes les accueillantes conventionnées exercent leur activité au sein de leur habitation privée. C'est une des caractéristiques de ce type d'accueil.

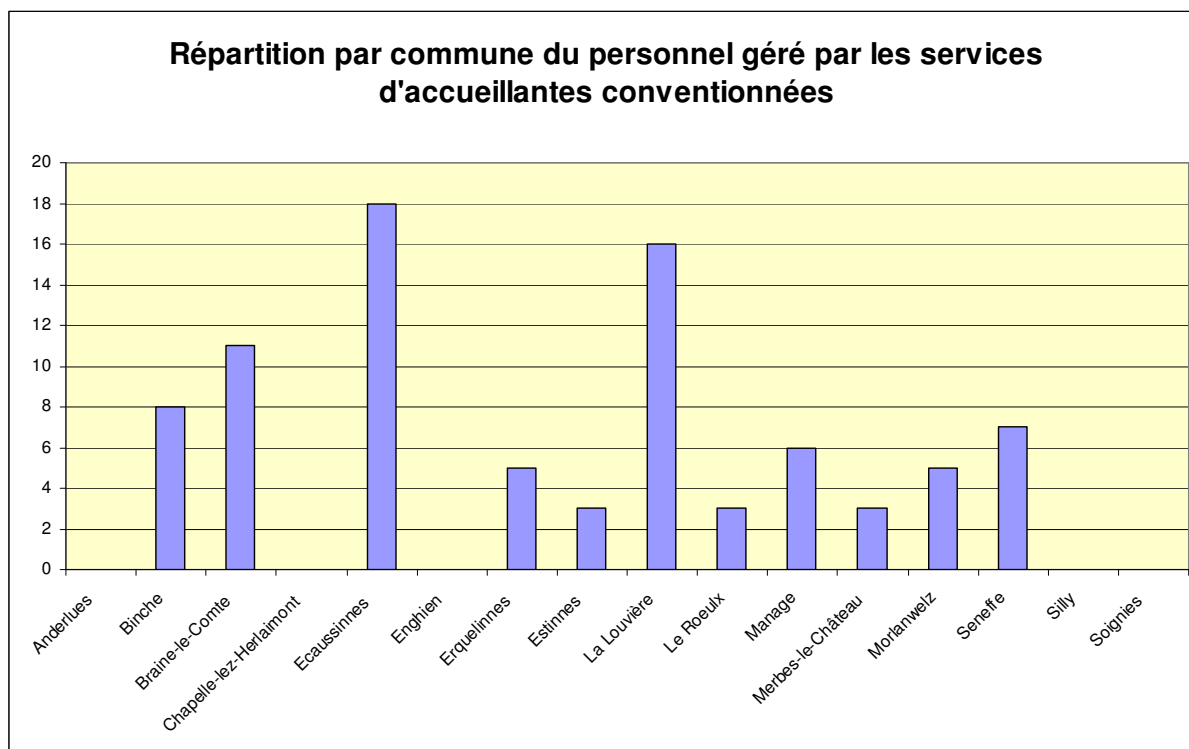
En ce qui concerne les **périodes de vacances**, on constate qu'un service prévoit pour ses accueillantes 4 à 6 semaines de vacances annuelles avec un dépannage par les collègues. Les autres services qui occupent un peu moins de la moitié des accueillantes conventionnées déclarent que les périodes de vacances sont variables et ne mentionnent rien quant à un éventuel dépannage.

L'importance du nombre de jours de fermeture peut être un facteur de choix décisif pour les parents qui doivent déposer leurs enfants en bas âge dans des milieux d'accueil. En effet, il faut tenir compte du fait que certaines entreprises ont des périodes de fermeture fixes qui contraignent les parents à prendre leurs congés à certaines périodes. La compatibilité des périodes de congé est dans ce cas à prendre en compte. Le fait de prévoir un éventuel dépannage par des « collègues – accueillantes » peut être d'un grand secours pour certains parents et peut avoir une influence considérable dans le choix de ce type d'accueil pour son enfant.

En ce qui concerne les **projets d'établissement** (accroissement du nombre de places disponibles, extension / modification des bâtiments ou tout autre projet), les services d'accueillantes conventionnées n'ont pas fait mention de projet de particulier si ce n'est le fait que toute augmentation de capacité d'accueil (et donc de nombre d'accueillantes conventionnées) ne peut se faire que moyennant l'accord de l'ONE qui est l'organisme qui les subsidie. Un service a reçu l'accord pour augmenter son nombre d'accueillantes de 3 unités.

En ce qui concerne le **personnel occupé** dans les maisons d'enfants, notre enquête dénombre 85 travailleurs dont 79 accueillantes. Les accueillantes représentent donc près de 93% du personnel géré par les services d'accueillantes conventionnées.

Le graphique suivant illustre la répartition communale du personnel occupé dans les services d'accueillantes conventionnées actives sur la région du Centre.



Commune	Nbre accueillantes conventionnées	Personnel des services	Pourcentage ³¹
Anderlues	0	0	0%
Binche	8	8	9,4%
Braine-le-Comte	10	11	12,9%
Chapelle-lez-Herlaimont	0	0	0%
Ecaussinnes	16	18	21,2%
Enghien	0	0	0%
Erquennes	5	5	5,9%
Estinnes	3	3	3,5%
La Louvière	13	16	18,8%
Le Roeux	3	3	3,5%
Manage	6	6	7,1%
Merbes-le-Château	3	3	3,5%
Morlanwelz	5	5	5,9%
Seneffe	7	7	8,2%
Silly	0	0	0%
Soignies	0	0	0%
Total	79	85	100,0%

³¹ Ce pourcentage est calculé sur base du personnel des services d'accueillantes conventionnées.

Le graphique et le tableau repris ci-dessus nous permettent de constater qu'en ce qui concerne le personnel occupé dans les services d'accueillantes conventionnées de la région du Centre, la commune d'Ecaussinnes présente le pourcentage le plus important, soit 21.2%. Ceci correspond à l'occupation de 18 travailleurs dont 16 accueillantes conventionnées. C'est, selon les réponses obtenues à notre enquête, la commune qui occupe le plus grand nombre d'accueillantes conventionnées.

Sur les 85 personnes occupées dans les services d'accueillantes conventionnées, près de 93% (soit 79 personnes) ont une fonction décrite comme étant de l'encadrement direct des enfants (puéricultrice ou accueillante).

Vu le peu réponses obtenues quant à l'âge du personnel des services d'accueillantes conventionnées (13%), l'**âge moyen** du personnel occupé dans les services d'accueillantes conventionnées de la région du Centre n'est pas représentatif. Le seul service qui a fourni une réponse quant à l'âge de son personnel est celui de Braine-le-Comte. L'âge moyen de son personnel est de 47.9 ans.

En ce qui concerne l'**ancienneté moyenne** du personnel occupé dans les services d'accueillantes conventionnées de la région du Centre, la même remarque qu'au niveau de l'âge moyen est à formuler (13% de réponse). Le seul service qui a fourni une réponse quant à l'ancienneté de son personnel est celui de Braine-le-Comte. Dans ce cas, l'ancienneté moyenne s'élève à 8.7 ans.

3.3.5.3 Les accueillantes autonomes

La définition de ce type de milieu d'accueil³²

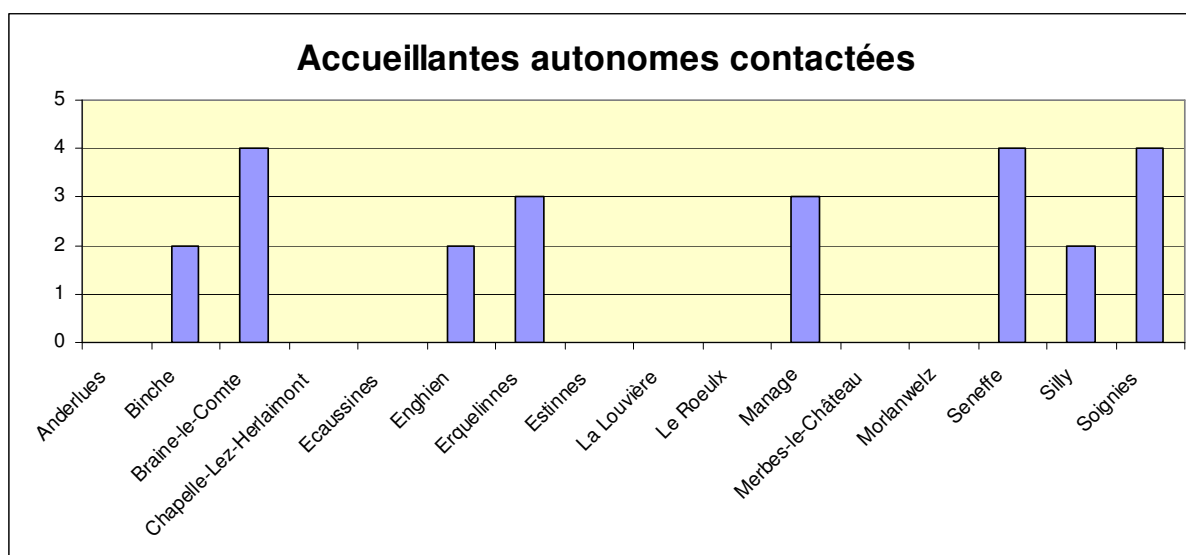
Les accueillantes autonomes constituent un accueil à domicile non subventionné par l'ONE. L'accueillant(e) d'enfants est une personne qui assure, de jour ou de nuit, à l'endroit où il (elle) réside habituellement, l'accueil des enfants âgés de zéro à six ans.

L'accueillant(e) d'enfants a une capacité d'accueil de un à quatre enfants équivalents temps plein. Cette capacité d'accueil est fixée en tenant notamment compte des enfants de moins de trois ans de l'accueillant(e) d'enfants.

Age des enfants	0 à 6 ans
Capacité	1 à 4 places ³³
Participation financière parentale (P.F.P.)	Variable. Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	Variable
Pouvoir organisateur	Personne privée
Personnel minimal requis ³⁴	1 adulte (entre 21 et 65 ans)

Les accueillantes autonomes contactées

Le graphique suivant présente la répartition par commune des contacts qui ont été pris avec les différentes accueillantes autonomes présentes sur le territoire de la région du Centre.



³² Ces informations sont extraites du site de l'ONE.

³³ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

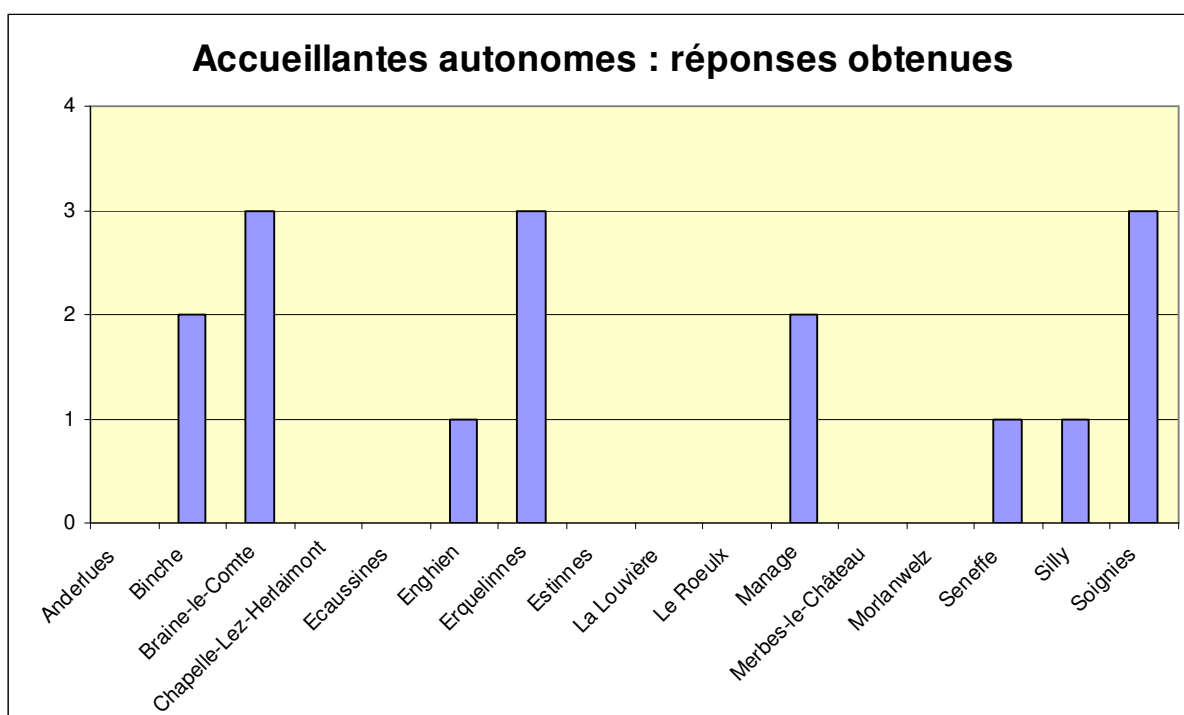
³⁴ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

24 accueillantes autonomes ont été dénombrées sur le territoire de la région du Centre. Elles ont été contactées par téléphone et ont toutes dû recevoir le questionnaire tel que fourni en annexe 1.2.

On observe que ces accueillantes autonomes sont réparties sur 8 des 16 communes que compte la région du Centre. Il s'agit des communes suivantes : Binche (2 accueillantes autonomes), Braine-le-Comte (4 accueillantes autonomes), Enghien (2 accueillantes autonomes), Erquelinnes (3 accueillantes autonomes), Manage (3 accueillantes autonomes), Seneffe (4 accueillantes autonomes), Silly (2 accueillantes autonomes) et Soignies (4 accueillantes autonomes).

Une comparaison des données ONE de décembre 2005 avec les contacts pris révèle que les communes de Manage et de Silly se sont dotées depuis 2005 de services d'accueillantes autonomes. En effet, les données ONE 2005 ne mentionnent pas de places d'accueil de ce type dans ces deux communes.

Les réponses obtenues



Sur les 24 accueillantes autonomes contactées, 16 ont répondu en nous retournant le questionnaire. Cela signifie que l'on observe un taux de réponse de 66.7%.

Le tableau suivant présente la décomposition du taux de réponse sus-mentionné par commune.

Communes	Contacts	Réponses	Taux de réponse
Anderlues	0	0	-
Binche	2	2	100%
Braine-le-Comte	4	3	75%
Chapelle-Lez-Herlaimont	0	0	-
Ecaussines	0	0	-
Enghien	1	1	100%
Erquelinnes	3	3	100%
Estinnes	1	0	0%
La Louvière	0	0	-
Le Roeulx	0	0	-
Manage	3	2	66,7%
Merbes-le-Château	0	0	-
Morlanwelz	0	0	-
Seneffe	4	1	25%
Silly	2	1	50%
Soignies	4	3	75%
Total	24	16	67%

Sur base des résultats présentés dans ce tableau, on observe que seule la commune d'Estinnes présente un taux de réponse de 0%. Il est toutefois à noter que ce taux est basé sur des contacts pris avec une seule accueillante autonome.

Les 16 accueillantes autonomes qui ont répondu à notre enquête proposent un total de **61 places d'accueil**. En moyenne, les accueillantes autonomes de la région du Centre proposent donc 3.8 places d'accueil. La capacité d'accueil prévue par l'ONE est de 1 à 4 places. La moyenne de la région du Centre s'y conforme parfaitement. Le tableau suivant présente la répartition des places d'accueil de ce type sur chacune des communes de la région du Centre et ce, en fonction des réponses obtenues à notre enquête.

Commune	Nombre de places d'accueil	Part dans le total
Binche	7	11,5%
Braine-le-Comte	12	19,7%
Enghien	4	6,6%
Erquelinnes	10	16,4%
Estinnes	0	0,0%
Manage	8	13,1%
Seneffe	4	6,6%
Silly	4	6,6%
Soignies	12	19,7%
Total	61	100,0%

En ce qui concerne la **disponibilité des places d'accueil**, on constate, selon les informations recueillies via les questionnaires, que trois accueillantes disposent de places d'accueil libres d'ici le début de l'année 2007. 7.5 places d'accueil seront mises à disposition des parents qui le souhaitent d'ici 2007 (soit 12.3% des places d'accueil).

En ce qui concerne les **jours d'ouverture** et le **taux de fréquentation** durant ces jours d'ouverture, on observe d'une part, que l'ensemble de ces milieux d'accueil sont fermés le samedi et le dimanche et d'autre part, que le mercredi semble être un jour moins fréquenté. On observe, en effet, une baisse de la fréquentation de l'ordre de 18.3%³⁵ le mercredi. Il est à noter qu'une accueillante autonome travaille également le samedi et à l'occasion le dimanche et ce, en fonction des besoins spécifiques de certains parents.

Sur les 16 accueillantes qui ont répondu à l'enquête, cinq gèrent une **liste d'attente**. En général (80% des cas mentionnés dans l'enquête), le nombre d'enfants inscrits sur les listes d'attente est limité (2 ou 3 enfants). Une accueillante fait toutefois mention d'une liste de 15 à 20 enfants. Pour l'ensemble des accueillantes autonomes qui gèrent une liste d'attente, il y a donc 29 enfants inscrits sur ces listes. Cette donnée n'est présente qu'à titre informatif. En effet, un même enfant peut être inscrit sur plusieurs listes d'attente. De plus, le fait qu'un milieu d'accueil ne gère pas de liste d'attente ne signifie pas qu'il ne reçoit pas plus de demandes d'accueil que de places qu'il ne peut offrir.

En ce qui concerne les **heures d'ouverture** proposées par les accueillantes autonomes, on peut observer des plages d'ouverture très variables (étalement sur 2h30). Dans la région du Centre, les accueillantes autonomes ouvrent leurs portes entre 5h30 et 8h00. La moitié de celles qui ont participé à l'enquête disent ouvrir à 7h00 (cf. tableau ci-dessous).

Heure d'ouverture	Nombre d'accueillantes autonomes	Pourcentage
5h30	1	6%
6h00	1	6%
7h00	8	50%
7h30	4	25%
7h45	1	6%
8h00	1	6%

En ce qui concerne les **heures de fermeture**, on peut observer des plages de fermeture relativement variables (étalement sur 1h30). Dans la région du Centre, les accueillantes autonomes terminent leur journée de travail entre 17h30 et 19h00. Plus de la moitié de celles qui ont participé à l'enquête disent terminer à 18h00 (cf. tableau ci-dessous). Une accueillante autonome déclare terminer sa journée de façon tout-à-fait variable en fonction des besoins des parents.

Heure de fermeture	Nombre d'accueillantes autonomes	Pourcentage
17h30	5	31%
18h00	9	56%
19h00	1	6%
Indéfinie	1	6%

³⁵ Ce taux est calculé sur base du nombre moyen d'enfants présents quotidiennement.

En ce qui concerne la **durée d'ouverture**, l'enquête menée nous permet d'observer que

- 1 accueillante autonome sur 16 ouvrent moins de 10 heures par jour
- 7 accueillantes autonomes sur 16 ouvrent entre 10 et 11 heures par jour
- 5 accueillantes autonomes sur 16 ouvrent entre 11 et 12 heures par jour
- 2 accueillantes autonomes sur 16 ouvrent 12 heures par jour
- 1 accueillante autonome a des heures d'ouverture flexibles à partir de 5h30 le matin

Globalement, on pourrait résumer les heures d'ouverture de ce type de milieu d'accueil à une plage horaire s'étalant de 7h00 à 18h00. A priori, ces plages sont relativement ouvertes et devraient permettre à la plupart des parents de pouvoir assurer à leurs enfants en bas âge une garderie compatible avec la plupart des horaires de travail (en ce compris un certain temps pour les déplacements quotidiens vers les différents lieux de travail). En effet, si l'on considère que la plupart des gens peuvent commencer à travailler aux alentours de 8h00 et prestent des journée d'environ 8h30 – 9h00, ils devraient disposer d'environ 1h00 de trajet simple.

Sur les 16 accueillantes autonomes qui ont répondu à l'enquête, une seule dispose d'un service de **halte-garderie**. Le nombre de places prévu est de 3 enfants. L'objectif de ce service est de pouvoir dépanner les parents occasionnellement (par exemple : déposer son enfant quelques heures, le temps de se présenter à un entretien d'embauche...).

Parmi les 16 accueillantes autonomes qui ont participé à notre enquête, on observe que toutes les accueillantes travaillent au sein de leur habitation privée. Vu le nombre d'enfants à accueillir quotidiennement par ce type d'accueillante, l'intégration de la structure d'accueil dans la maison familiale semble très réaliste.

En ce qui concerne les **périodes de vacances**, on observe que 15 accueillantes autonomes sur les 16 qui ont participé à l'enquête prévoient des périodes de vacances. Une seule accueillante n'en prévoit pas.

L'importance du nombre de jours de fermeture peut être un facteur de choix décisif pour les parents qui doivent déposer leurs enfants en bas âge dans des milieux d'accueil. En effet, il faut tenir compte du fait que certaines entreprises ont des périodes de fermeture fixes qui contraignent les parents à prendre leurs congés à certaines périodes. La compatibilité des périodes de congé est dans ce cas à prendre en compte.

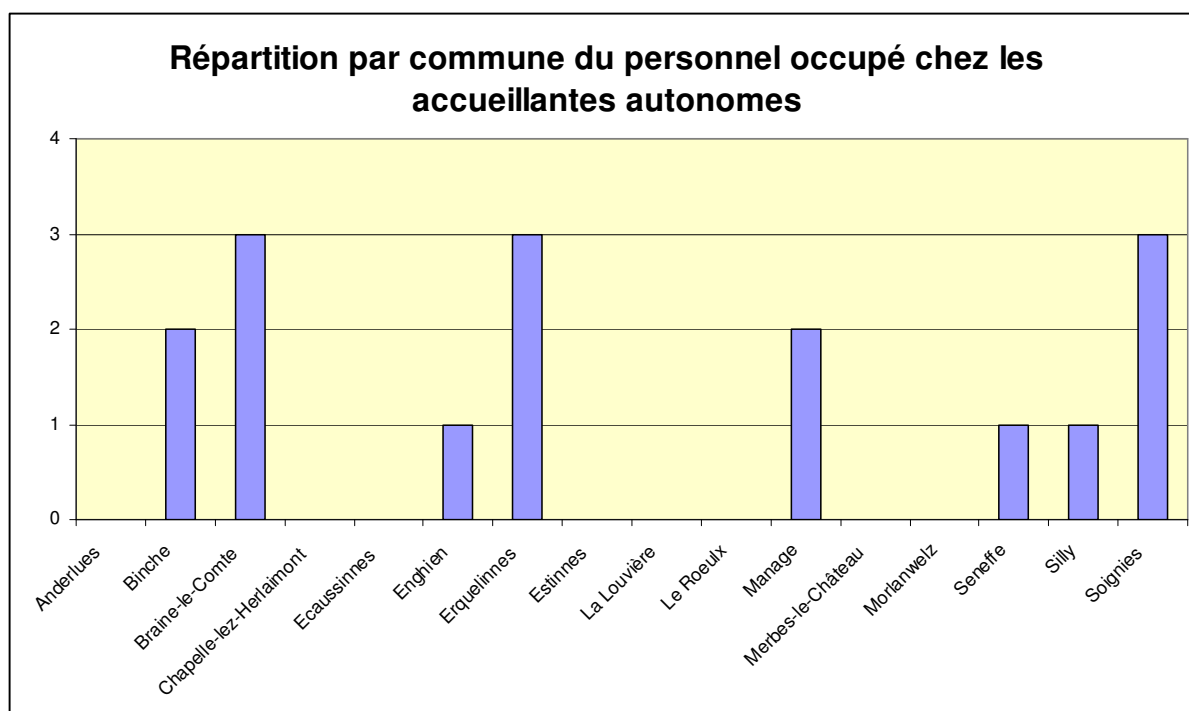
Selon notre enquête, la durée moyenne des périodes de vacances annuelles dans les maisons d'enfants de la région du Centre s'élève 4.7 semaines par an. Cela représente 23.5 jours de congé durant lesquels les parents doivent prévoir une garde alternative ou doivent prendre eux-mêmes congé. Comme on le constate, un tel nombre de congés fixes rend peut rendre très complexe la garde des enfants lorsque les parents travaillent vu que le nombre de jours de congé légaux n'est que de 20 jours par an.

Selon les résultats fournis par notre enquête, une accueillante prévoit jusqu'à 8 semaines de vacances annuelles. Cela représente jusqu'à 40 jours de congés à compenser par les parents. Les périodes de fermeture les plus courantes sont pendant les congés scolaires, à savoir essentiellement une semaine à Pâques, entre Noël et nouvel an et quelques semaines durant les mois d'été.

En ce qui concerne les **projets d'établissement** (accroissement du nombre de places disponibles, extension / modification des bâtiments ou tout autre projet), 7 accueillantes autonomes sur les 16 qui ont répondu à l'enquête disent avoir un projet d'établissement. Ce point est davantage abordé dans le chapitre 3.3.6.3 consacré aux projets recensés dans l'ensemble des milieux d'accueil.

En ce qui concerne le **personnel occupé** au niveau des accueillantes autonomes, notre enquête dénombre 16 travailleurs. Cela signifie que les accueillantes autonomes travaillent seules. Il faut toutefois noter qu'une accueillante autonome a mentionné une aide complémentaire par un membre de la famille pour la période des repas ainsi qu'une aide de type « titres services » durant 4 heures par semaine. Ce type de personnel « d'appoint » n'est pas pris en compte dans le cadre du dénombrement du personnel occupé chez les accueillantes autonomes.

Le graphique suivant illustre la répartition communale du personnel occupé chez les accueillantes autonomes.



Communes	Nombre de personnes	Pourcentage
Anderlues	0	0%
Binche	2	12,5%
Braine-le-Comte	3	18,8%
Chapelle-lez-Herlaimont	0	0%
Ecaussinnes	0	0%
Enghien	1	6,3%
Erquelinnes	3	18,8%
Estinnes	0	0%
La Louvière	0	0%
Le Roeulx	0	0%
Manage	2	12,5%
Merbes-le-Château	0	0%
Morlanwelz	0	0%
Seneffe	1	6,3%
Silly	1	6,3%
Soignies	3	18,8%
Région du Centre	16	100%

Le graphique et le tableau repris ci-dessus nous permettent de constater qu'en ce qui concerne le personnel occupé chez les accueillantes autonomes de la région du Centre, les communes qui présentent les pourcentages les plus importants sont Braine-le-Comte, Erquelinnes et Soignies (18.8%). Il s'agit des communes au sein desquelles un plus grand nombre d'accueillantes ont répondu.

L'**âge moyen** des accueillantes autonomes de la région du Centre est de 44.6 ans. Cet âge moyen est calculé sur base de l'âge mentionné pour près de 43.755% du personnel occupé chez les accueillantes autonomes (l'âge de 7 personnes a été stipulé).

L'**ancienneté moyenne** des accueillantes autonomes de la région du Centre s'élève à 11.6 ans. Cette moyenne est calculée sur base de l'ancienneté de 50% du personnel occupé dans les maisons d'enfants (l'ancienneté de 8 personnes a été stipulée).

3.3.5.4 Les crèches

La définition de ce type de milieu d'accueil³⁶

Les crèches constituent un accueil en collectivité subventionné par l'ONE.

La crèche est un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de zéro à trente-six mois avec du personnel qualifié. Sa capacité d'accueil est de dix-huit places au moins et de quarante-huit places au plus.

La participation financière des parents (PFP) est proportionnelle aux revenus du ménage et est déductible fiscalement.

La crèche est ouverte au minimum 10 heures par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an.

Son pouvoir organisateur peut être un pouvoir public (Commune, CPAS...) ou une ASBL.

Le personnel minimum requis est d'une puéricultrice par tranche de 7 places, d'une infirmière par tranche de 48 places et d'une infirmière ou assistante sociale à mi-temps par tranche de 48 places.

Age des enfants	0 à 3 ans
Capacité	18 à 48 places ³⁷
Participation financière parentale (P.F.P.)	Proportionnelle aux revenus du ménage (entre 1.99€ et 28.04€ par jour). Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	10 heures par jour, du lundi au vendredi, 220 jours par an.
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics (Commune, C.P.A.S.,...) ou asbl
Personnel minimal requis ³⁸	<ul style="list-style-type: none">• 1 puéricultrice (ou autres qualifications assimilées) par tranche de 7 places• 1 infirmier(ère) par tranche de 48 places• ½ infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) par tranche de 48 places ou formations supérieures à finalité psychopédagogique
Subvention ONE	<ul style="list-style-type: none">• Frais de personnel minimal requis³⁹• Consultations organisées au sein de la crèche⁴⁰

³⁶ Ces informations sont extraites du site de l'ONE.

³⁷ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

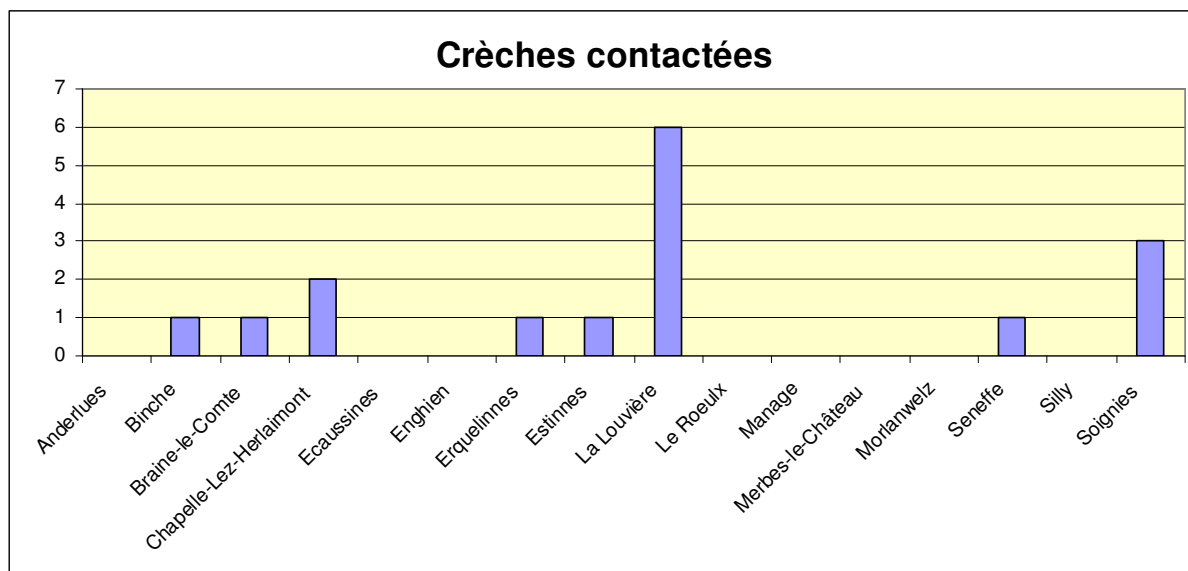
³⁸ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

³⁹ 100% des rémunérations et charges sociales réelles conformément aux barèmes en vigueur définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant sur la réglementation générale, tel que modifié.

⁴⁰ Honoraires médicaux, frais de déplacement du médecin et du travailleur social, frais de logistique (préposé aux écritures, locaux, matériel et fournitures diverses).

Les crèches contactées

Le graphique suivant présente la répartition par commune des contacts qui ont été pris avec les différentes crèches présentes sur le territoire de la région du Centre.

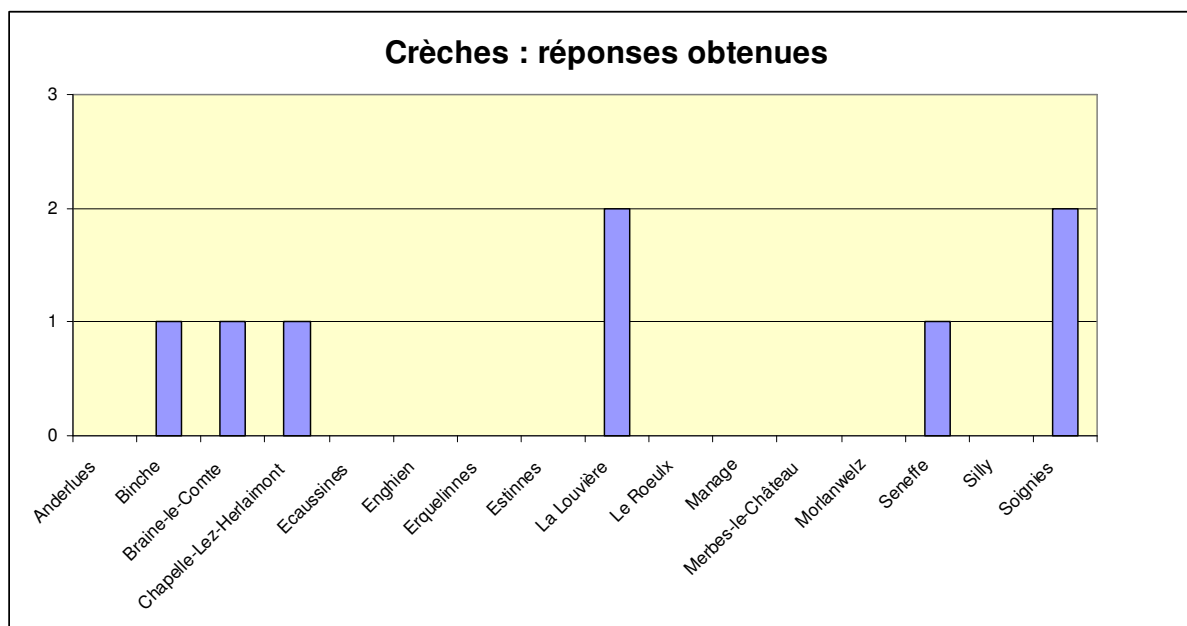


Seize crèches ont été dénombrées sur le territoire de la région du Centre. Elles ont toutes été contactées par téléphone et ont toutes dû recevoir le questionnaire.

On observe que 8 communes sur les 16 que compte la région du Centre abritent au moins une crèche. Les communes de La Louvière, Soignies et de Chapelle-lez-Herlaimont en comptent plusieurs.

Une comparaison des données ONE de décembre 2005 avec les contacts pris révèle que les communes d'Erquelinnes et d'Estinnes se sont dotées depuis 2005 de crèches. En effet, les données ONE 2005 ne mentionnent pas de places d'accueil de ce type dans ces deux communes.

Les réponses obtenues



Sur les 16 crèches contactées, 8 ont répondu en nous retournant le questionnaire. Cela signifie que l'on observe un pourcentage de réponse de 50%. Le tableau suivant illustre les taux de réponse obtenus par commune.

Communes	Contacts	Réponses	Taux de réponse
Anderlues	0	0	-
Binche	1	1	100%
Braine-le-Comte	1	1	100%
Chapelle-lez-Herlaimont	2	1	50%
Ecaussines	0	0	-
Enghien	0	0	-
Erquelinnes	1	0	0%
Estinnes	1	0	0%
La Louvière	6	2	33,3%
Le Roeulx	0	0	-
Manage	0	0	-
Merbes-le-Château	0	0	-
Morlanwelz	0	0	-
Seneffe	1	1	100%
Silly	0	0	-
Soignies	3	2	66,7%
Total	16	8	50%

Les 8 crèches qui ont répondu à notre enquête proposent **280 places d'accueil**. En moyenne, les crèches de la région du Centre proposent donc 35 places d'accueil. Le tableau suivant en présente la répartition sur les communes de la région du Centre.

Commune	Nombre de places d'accueil	Part dans le total
Binche	54	19,3%
Braine-le-Comte	52	18,6%
Chapelle-lez-Herlaimont	24	8,6%
La Louvière	60	21,4%
Seneffe	42	15%
Soignies	48	17,1%
Total	280	100%

En ce qui concerne la **disponibilité des places d'accueil**, on constate, selon les informations recueillies via les questionnaires, qu'aucune crèche ne dispose actuellement de place d'accueil disponible.

En ce qui concerne les **jours d'ouverture** et le **taux de fréquentation** durant ces jours d'ouverture, on observe d'une part, que l'ensemble de ces milieux d'accueil sont fermés le samedi et le dimanche et d'autre part, que les mercredi et vendredi semblent être des jours moins fréquentés. On observe, en effet, une baisse de la fréquentation de l'ordre de 6.7%⁴¹ le vendredi. Le mercredi, la baisse de fréquentation est, en moyenne, nettement moins significative (3.1%).

Sur les 8 crèches ayant répondu à l'enquête, six établissements déclarent gérer une **liste d'attente**, soit 75% des répondants. Parmi ces six établissements, 4 crèches précisent le nombre d'enfants inscrits sur ces listes. On y retrouve un total de 91 enfants. Cette donnée n'est présente qu'à titre informatif. En effet, un même enfant peut être inscrit sur plusieurs listes d'attente. De plus, le fait qu'un milieu d'accueil ne gère pas de liste d'attente ne signifie pas qu'il ne reçoit pas plus de demandes d'accueil que de places qu'il ne peut offrir.

En ce qui concerne les **heures d'ouverture** des crèches, on peut observer que, dans la région du Centre, elles ouvrent entre 6h30 et 7h00. 7 crèches sur les 8 qui ont répondu à l'enquête ouvrent leurs portes dès 6h30, soit 87.5% des répondants (cf. tableau ci-dessous).

Heure d'ouverture	Nombre de crèches	Pourcentage
6h30	7	87,5%
7h00	1	12,5%

⁴¹ Ce taux est calculé sur base du nombre moyen d'enfants présents quotidiennement. Le calcul se base sur les résultats fournis par 6 crèches sur les 8 qui ont répondu à l'enquête. Une crèche n'a fourni aucun détail sur la fréquentation quotidienne et une crèche a fourni une fourchette de fréquentation. Ces résultats n'ont donc pas pu être exploités.

En ce qui concerne les **heures de fermeture** des crèches, on peut observer des plages de fermeture très variables (étalement sur 2h15). Dans la région du Centre, les crèches ferment entre 17h45 et 20h00. Plus d'un tiers des crèches qui ont participé à l'enquête disent fermer à 18h30 (cf. tableau ci-dessous).

Heure de fermeture	Nombre de crèches	Pourcentage
17h45	2	25%
18h00	1	12,5%
18h30	3	37,5%
19h00	1	12,5%
20h00	1	12,5%

La **durée minimale d'ouverture** d'une crèche selon les règles définie par l'ONE est de 10 heures par jour. L'enquête menée nous permet d'observer que

- 1 crèche sur 8 ouvre durant 9 heures 45 par jour⁴²
- 2 crèches sur 8 ouvrent entre 11 et 12 heures par jour
- 4 crèches sur 8 ouvrent entre 12 et 13 heures par jour
- 1 crèche 8 ouvre 13 heures 30 par jour

Globalement, on pourrait résumer les heures d'ouverture de ce type de milieu d'accueil à une plage horaire s'étalant de 6h30 à 18h30. A priori, ces plages sont relativement ouvertes et devraient permettre à la plupart des parents de pouvoir assurer à leurs enfants en bas âge une garderie compatible avec la plupart des horaires de travail (en ce compris un certain temps pour les déplacements quotidiens vers les différents lieux de travail). En effet, si l'on considère que la plupart des gens peuvent commencer à travailler aux alentours de 8h00 et prestent des journées d'environ 8h30 – 9h00, ils devraient disposer d'environ 1h30 de trajet simple.

Sur les 8 crèches qui ont répondu à l'enquête, aucune ne dispose d'un service de **halte-garderie**. L'objectif de ce service est de pouvoir dépanner les parents occasionnellement (par exemple : déposer son enfant quelques heures, le temps de se présenter à un entretien d'embauche...).

Parmi les 8 crèches qui ont participé à notre enquête, on observe qu'aucun établissement ne fait partie d'une habitation privée. Au vu du nombre moyen d'enfants accueillis par établissement (cf. ci-dessus), on peut aisément comprendre ce fait (cf. 35 places d'accueil en moyenne).

En ce qui concerne les **périodes de vacances**, on observe que 7 crèches sur les 8 qui ont participé à l'enquête prévoient des périodes de vacances. 1 crèche reste ouverte toute l'année. L'importance du nombre de jours de fermeture peut être un facteur de choix décisif pour les parents qui doivent déposer leurs enfants en bas âge dans des milieux d'accueil. En effet, il

⁴² Cette durée d'ouverture est légèrement inférieure aux normes prévues par l'ONE. L'établissement en question se définit comme une crèche subventionnée. A priori, on s'attendrait donc à ce qu'il respecte les normes en vigueur pour les crèches.

faut tenir compte du fait que certaines entreprises ont des périodes de fermeture fixes qui contraignent les parents à prendre leurs congés à certaines périodes. La compatibilité des périodes de congé est dans ce cas à prendre en compte.

Selon notre enquête, la durée moyenne des périodes de vacances annuelles dans les crèches de la région du Centre s'élève 2.6 semaines par an. Cela représente 13 jours de congé durant lesquels les parents doivent prévoir une garde alternative ou doivent prendre eux-mêmes congé. Si l'on considère que le nombre de jours de congé légaux est de 20 jours par an, on peut estimer que la moyenne de 13 jours de fermeture par an devrait être gérable pour l'ensemble des parents qui bénéficient des services de ces établissements. Selon les résultats fournis par notre enquête, 1 crèche prévoit un nombre plus important de semaines de congé : 5 semaines de vacances annuelles. Cela représente jusqu'à 25 jours de congés à compenser par les parents.

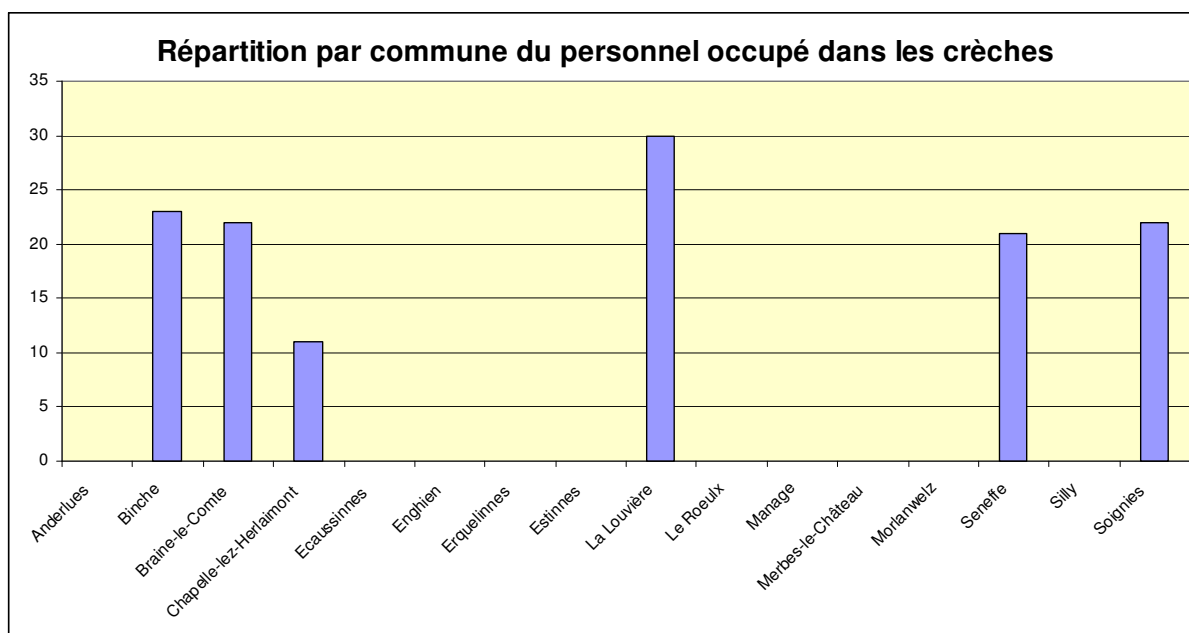
Les périodes de fermeture les plus courantes sont pendant les congés scolaires, à savoir essentiellement entre Noël et nouvel an et durant les mois d'été.

En ce qui concerne les **projets d'établissement** (accroissement du nombre de places disponibles, extension / modification des bâtiments ou tout autre projet), 3 crèches sur les 8 qui ont répondu à notre enquête déclarent avoir un projet d'établissement.

Ce point est davantage abordé dans le chapitre 3.3.6.3 consacré aux projets recensés dans l'ensemble des milieux d'accueil.

En ce qui concerne le **personnel occupé** dans les maisons d'enfants, notre enquête dénombre 129 travailleurs. Cela représente une moyenne de 16.1 travailleurs par crèche dans la région du Centre.

Le graphique suivant illustre la répartition communale du personnel occupé dans les crèches de la région du Centre.



Communes	Personnel des crèches	Pourcentage
Anderlues	0	0%
Binche	23	17,8%
Braine-le-Comte	22	17,1%
Chapelle-lez-Herlaimont	11	8,5%
Ecaussinnes	0	0%
Enghien	0	0%
Erquelinnes	0	0%
Estinnes	0	0%
La Louvière	30	23,3%
Le Roeulx	0	0%
Manage	0	0%
Merbes-le-Château	0	0%
Morlanwelz	0	0%
Seneffe	21	16,3%
Silly	0	0%
Soignies	22	17,1%
Région du Centre	129	100%

Le graphique et le tableau repris ci-dessus nous permettent de constater qu'en ce qui concerne le personnel occupé dans les crèches de la région du Centre, la commune de La Louvière présente le pourcentage le plus important, soit 23.3%. Ceci correspond à l'occupation de 30 travailleurs. Il est à noter que La Louvière abrite 6 crèches dont deux ont répondu à notre enquête. La Louvière offre 60 places d'accueil. La commune de Soignies abrite également deux crèches qui ont participé à notre enquête. Dans ce cas, le nombre de places d'accueil offertes est de 48. Ce nombre moins important explique la différence observée au niveau du nombre de personnes occupées.

Si l'on se réfère aux normes d'encadrement minimal préconisées par l'ONE (cf. début de ce chapitre), pour les 60 places d'accueil proposées par les crèches de La Louvière, 9 puéricultrices temps plein et 3 infirmières suffiraient. Or, les structures de La Louvière occupent 30 personnes. L'encadrement proposé dans ces structures est donc particulièrement renforcé.

Si l'on s'intéresse à l'ensemble des maisons d'enfants de la région du Centre, on constate que les 280 places d'accueil proposées sont gérées par 129 personnes. En moyenne, l'encadrement est donc de 2.2 enfants par membre du personnel (tout membre de personnel confondu).

Sur les 129 personnes occupées dans les maisons d'enfants, près de 65.1% (soit 84 personnes) ont une fonction décrite comme étant de l'encadrement direct des enfants (puéricultrice, aide, accueillante). Cela signifie que 3.4 enfants sont encadrés par une personne spécifiquement dédiée à leur accueil. Par rapport au taux d'encadrement minimal proposé par l'ONE (1 puéricultrice pour 7 enfants), on peut estimer que le taux d'encadrement proposé dans les crèches de la région du Centre est nettement meilleur. Cela ne peut avoir que des conséquences positives pour les enfants accueillis. Il est à noter que le taux de 3.4 enfants par adulte s'améliore encore si l'on considère que certaines personnes dont le titre de la fonction

est assistant(e) social(e), infirmier(ière), responsable... peuvent également consacrer une partie de leur temps à l'encadrement des enfants.

L'**âge moyen** du personnel occupé dans les maisons d'enfants de la région du Centre est de 41.4 ans. Cet âge moyen est calculé sur base de l'âge mentionné pour près de 88.4% du personnel occupé dans les maisons d'enfants (l'âge de 15 personnes n'a pas été stipulé).

L'**ancienneté moyenne** du personnel occupé dans les maisons d'enfants de la région du Centre s'élève à 13.2 ans. Cette moyenne est calculée sur base de l'ancienneté de 84.5% du personnel occupé dans les maisons d'enfants (l'ancienneté de 20 personnes n'a pas été stipulée).

3.3.5.5 Les maisons d'enfants

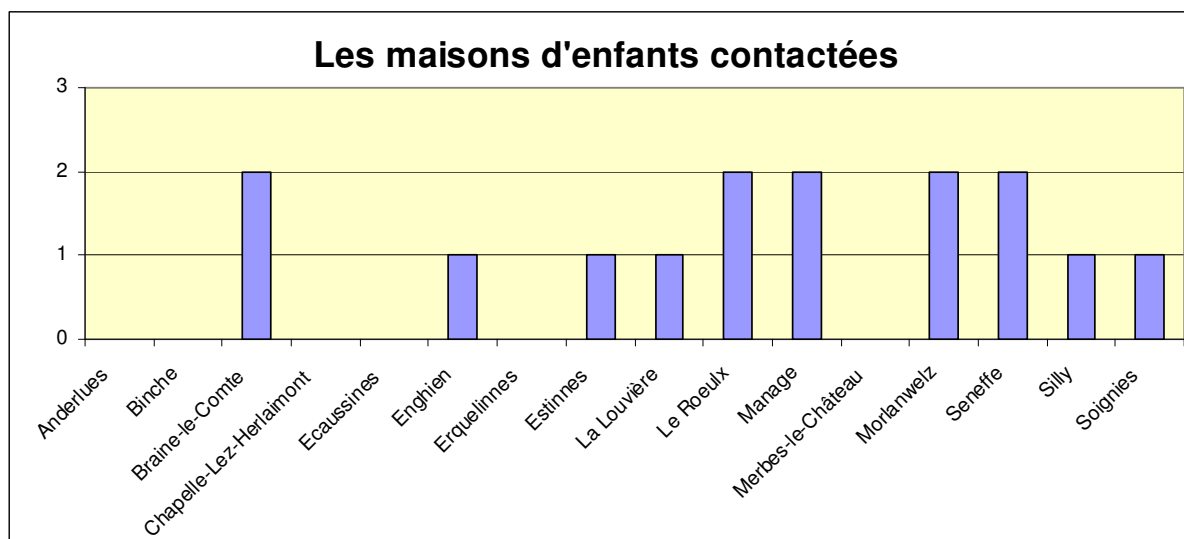
La définition de ce type de milieu d'accueil⁴³

Les maisons d'enfants constituent un accueil en collectivité non subventionné par l'ONE. Le tableau suivant en présente les principales caractéristiques.

Age des enfants	0 à 6 ans
Capacité	9 à 24 places ⁴⁴
Participation financière parentale (P.F.P.)	Variable. Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	Variable
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics, asbl ou personne privée
Personnel minimal requis ⁴⁵	2 adultes (entre 21 et 65 ans) pour 9 enfants + mi-temps par tranche de 3 enfants

Les maisons d'enfants contactées

Le graphique suivant présente la répartition par commune des contacts qui ont été pris avec les différentes maisons d'enfants présentes sur le territoire de la région du Centre.



Quinze maisons d'enfants ont été dénombrées sur le territoire de la région du Centre. Elles ont toutes été contactées par téléphone et ont toutes dû recevoir le questionnaire.

⁴³ Ces informations sont extraites du site de l'ONE.

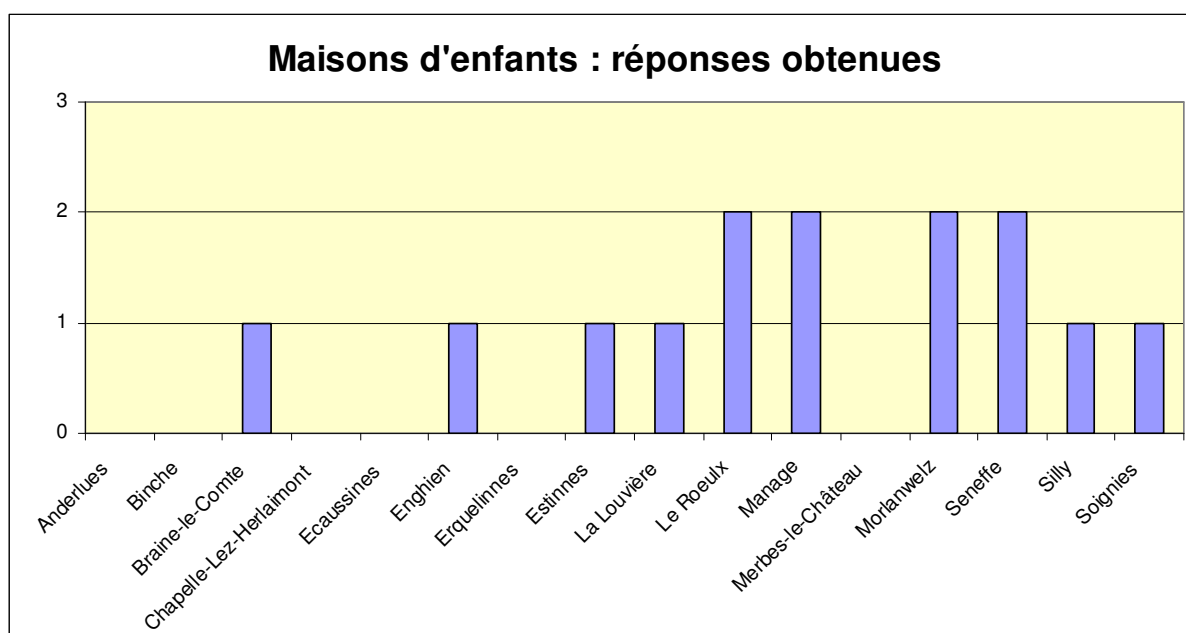
⁴⁴ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

⁴⁵ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

On observe que 10 communes sur les 16 que compte la région du Centre abritent une maison d'enfants. Les communes de Braine-le-Comte, de Manage et de Morlanwelz en comptent deux.

Selon les données ONE de décembre 2005, j'aurais dû retrouver les coordonnées de maisons d'enfants sur Anderlues et Binche. Ca n'a pas été le cas. On peut donc supposer que soit les établissements en question ne sont plus ouverts à l'heure actuelle, soit ils ont un autre statut ou soit leurs coordonnées ont échappés à ma recherche d'information. Ces établissements représentaient en 2005 un total de 24 places d'accueil (cf données ONE). Sur les 237 places qui étaient alors dénombrées par l'ONE, cela représente une non-prise en compte de 10.1% des places qui étaient existantes.

Les réponses obtenues



Sur les 15 maisons d'enfants contactées, 14 ont répondu en nous retournant le questionnaire. Cela signifie que l'on observe un pourcentage de réponse de 93.3%. L'une des deux maisons d'enfants présentes sur le territoire de Braine-le-Comte n'a pas répondu à notre questionnaire.

Ces 14 maisons d'enfants proposent **211 places d'accueil**. En moyenne, les maisons d'enfants de la région du Centre proposent donc 15.1 places d'accueil. Le tableau suivant en présente la répartition sur les communes de la région du Centre.

Commune	Nombre de places d'accueil	Part dans le total
Braine-le-Comte	12	5,7%
Enghien	20	9,5%
Estinnes	20	9,5%
La Louvière	18	8,5%
Le Roeulx	18	8,5%
Manage	30	14,2%
Morlanwelz	31	14,7%
Seneffe	33	15,6%
Silly	17	8,1%
Soignies	12	5,7%
Total	211	100%

En ce qui concerne la **disponibilité des places d'accueil**, on constate, selon les informations recueillies via les questionnaires, que seule une maison d'enfants disposera de deux places d'accueil d'ici le début de l'année 2007. Pour toutes les autres, aucune place n'est disponible avant au minimum 1 an.

En ce qui concerne les **jours d'ouverture** et le **taux de fréquentation** durant ces jours d'ouverture, on observe d'une part, que l'ensemble de ces milieux d'accueil sont fermés le samedi et le dimanche et d'autre part, que les mercredi et vendredi semblent être des jours moins fréquentés. On observe, en effet, une baisse de la fréquentation de l'ordre de 3.7%⁴⁶ le mercredi. Le vendredi, la baisse de fréquentation est, en moyenne, nettement moins significative (2.1%).

Sur les 14 maisons d'enfants ayant répondu à l'enquête, trois gèrent une **liste d'attente**. 14 enfants sont ainsi placés sur ces listes. Cette donnée n'est présente qu'à titre informatif. En effet, un même enfant peut être inscrit sur plusieurs listes d'attente. De plus, le fait qu'un milieu d'accueil ne gère pas de liste d'attente ne signifie pas qu'il ne reçoit pas plus de demandes d'accueil que de places qu'il ne peut offrir.

En ce qui concerne les **heures d'ouverture** des maisons d'enfants, on peut observer des plages d'ouverture relativement variables (étalement sur 1h30). Dans la région du Centre, les maisons d'enfants ouvrent entre 6h00 et 7h30. La moitié des maisons d'enfants qui ont participé à l'enquête disent ouvrir à 6h30 (cf. tableau ci-dessous).

⁴⁶ Ce taux est calculé sur base du nombre moyen d'enfants présents quotidiennement.

Heure d'ouverture	Nombre de maisons d'enfants	Pourcentage
6h00	1	7%
6h30	7	50%
7h00	4	29%
7h30	2	14%

En ce qui concerne les **heures de fermeture** des maisons d'enfants, on peut observer des plages de fermeture relativement variables (étalement sur 1h30). Dans la région du Centre, les maisons d'enfants ferment entre 17h30 et 19h00. Plus de la moitié des maisons d'enfants qui ont participé à l'enquête disent fermer à 18h00 (cf. tableau ci-dessous).

Heure de fermeture	Nombre de maisons d'enfants	Pourcentage
17h30	2	14%
17h50	1	7%
18h00	9	64%
18h30	1	7%
19h00	1	7%

La **durée minimale d'ouverture** d'un milieu d'accueil selon les règles définie par l'ONE est variable selon les maisons d'enfants. L'enquête menée nous permet d'observer que

- 4 maisons d'enfants sur 10 ouvrent entre 10 et 11 heures par jour
- 8 maisons d'enfants sur 10 ouvrent entre 11 et 12 heures par jour
- 2 maisons d'enfants sur 10 ouvrent 12 heures 30 par jour

Globalement, on pourrait résumer les heures d'ouverture de ce type de milieu d'accueil à une plage horaire s'étalant de 6h30 à 18h30. A priori, ces plages sont relativement ouvertes et devraient permettre à la plupart des parents de pouvoir assurer à leurs enfants en bas âge une garderie compatible avec la plupart des horaires de travail (en ce compris un certain temps pour les déplacements quotidiens vers les différents lieux de travail). En effet, si l'on considère que la plupart des gens peuvent commencer à travailler aux alentours de 8h00 et prestent des journées d'environ 8h30 – 9h00, ils devraient disposer d'environ 1h30 de trajet simple.

Sur les 14 maisons d'enfants qui ont répondu à l'enquête, une seule dispose d'un service de **halte-garderie**. Le nombre de places prévu est de 10 enfants. L'objectif de ce service est de pouvoir dépanner les parents occasionnellement (par exemple : déposer son enfant quelques heures, le temps de se présenter à un entretien d'embauche...).

Parmi les 14 maisons d'enfants qui ont participé à notre enquête, on observe 7 d'entre elles ne font pas partie d'une habitation privée, 5 d'entre elles en font bien partie et 2 n'ont pas répondu. Le fait de faire partie intégrante d'une maison d'habitation privée peut renforcer le caractère familial de l'ambiance régnant dans le milieu d'accueil. Dans le cas des maisons d'enfants, le nombre d'enfants à accueillir quotidiennement peut rendre impossible cette intégration dans une maison familiale (cf. 15 places d'accueil en moyenne).

En ce qui concerne les **périodes de vacances**, on observe que 11 maisons d'enfants sur les 14 qui ont participé à l'enquête prévoient des périodes de vacances. Par contre, 3 maisons d'enfants restent ouvertes toute l'année.

L'importance du nombre de jours de fermeture peut être un facteur de choix décisif pour les parents qui doivent déposer leurs enfants en bas âge dans des milieux d'accueil. En effet, il faut tenir compte du fait que certaines entreprises ont des périodes de fermeture fixes qui contraignent les parents à prendre leurs congés à certaines périodes. La compatibilité des périodes de congé est dans ce cas à prendre en compte.

Selon notre enquête, en ce qui concerne les maisons d'enfants qui prévoient des périodes de congé, la durée moyenne des périodes de vacances annuelles dans les maisons d'enfants de la région du Centre s'élève 4.3 semaines par an. Cela représente 21.5 jours de congé durant lesquels les parents doivent prévoir une garde alternative ou doivent prendre eux-mêmes congé. Comme on le constate, un tel nombre de congés fixes rend peut rendre très complexe la garde des enfants lorsque les parents travaillent vu que le nombre de jours de congé légaux n'est que de 20 jours par an. Selon les résultats fournis par notre enquête, 2 maisons d'enfants prévoient entre 6 et 7 semaines de vacances annuelles. Cela représente jusqu'à 35 jours de congés à compenser par les parents.

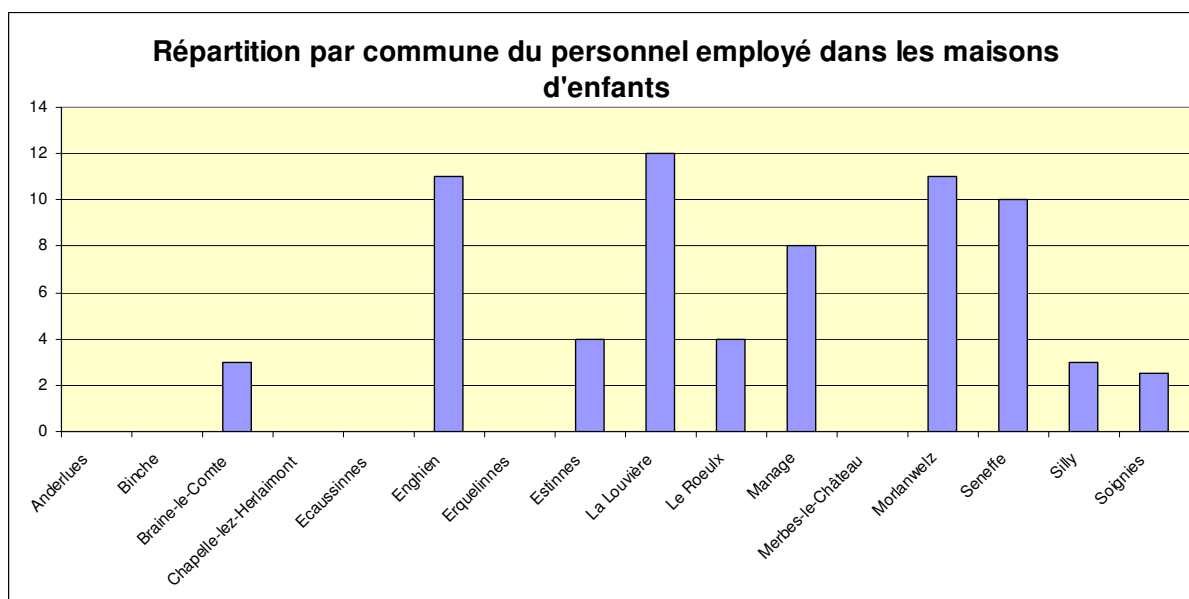
Les périodes de fermeture les plus courantes sont pendant les congés scolaires, à savoir essentiellement une semaine à Pâques, entre Noël et nouvel an et quelques semaines durant les mois d'été.

En ce qui concerne les **projets d'établissement** (accroissement du nombre de places disponibles, extension / modification des bâtiments ou tout autre projet), 50% des maisons d'enfants qui ont participé à l'enquête (soit 7 maisons d'enfants) déclarent avoir un projet d'établissement.

Ce point est davantage abordé dans le chapitre 3.3.6.3 consacré aux projets recensés dans l'ensemble des milieux d'accueil.

En ce qui concerne le **personnel occupé** dans les maisons d'enfants, notre enquête dénombre 68.5 travailleurs. Cela représente une moyenne de 4.9 travailleurs par maison d'enfants dans la région du Centre.

Le graphique suivant illustre la répartition communale du personnel occupé dans les maisons d'enfants de la région du Centre.



Communes	Personnel des maisons d'enfants	Pourcentage
Braine-le-Comte	3	4%
Enghien	11	16,1%
Estinnes	4	6%
La Louvière	12	18%
Le Roeulx	4	6%
Manage	8	12%
Morlanwelz	11	16,1%
Seneffe	10	15%
Silly	3	4,4%
Soignies	2,5	3,6%
Total	68,5	100%

Le graphique et le tableau repris ci-dessus nous permettent de constater qu'en ce qui concerne le personnel occupé dans les maisons d'enfants de la région du Centre, la commune de La Louvière présente le pourcentage le plus important, soit 18%. Il est à noter que La Louvière ne dispose que d'une seule maison d'enfants qui propose 18 places. Si l'on se réfère aux normes d'encadrement minimal préconisées par l'ONE (cf. début de ce chapitre), pour 18 places d'accueil, 4 adultes temps plein suffiraient. Or, la structure de La Louvière dispose de 9 puéricultrices. L'encadrement proposé dans cette structure est donc particulièrement renforcé.

Si l'on s'intéresse à l'ensemble des maisons d'enfants de la région du Centre, on constate que les 211 places d'accueil proposées sont gérées par 68.5 personnes. En moyenne, l'encadrement est donc de 3.1 enfants par membre du personnel.

Sur les 68.5 personnes occupées dans les maisons d'enfants, près de 63.5% (soit 43.5 personnes) ont une fonction décrite comme étant de l'encadrement direct des enfants (éducateur/trice, puéricultrice, aide, accueillante). Cela signifie que 4.8 enfants sont encadrés par une personne spécifiquement dédiée à leur accueil. Par rapport au taux d'encadrement minimal proposé par l'ONE (2 adultes pour 9 enfants et un mi-temps par tranche de 3 enfants complémentaires), on peut estimer que le taux d'encadrement proposé dans les maisons

d'enfants de la région du Centre est nettement meilleur. Cela ne peut avoir que des conséquences positives pour les enfants accueillis. Il est à noter que le taux de 4.7 enfants par adulte s'améliore encore si l'on considère que certaines personnes dont le titre de la fonction est assistant(e) social(e), infirmier(ière), responsable... peuvent également consacrer une partie de leur temps à l'encadrement des enfants.

L'**âge moyen** du personnel occupé dans les maisons d'enfants de la région du Centre est de 37 ans. Cet âge moyen est calculé sur base de l'âge mentionné pour près de 91.2% du personnel occupé dans les maisons d'enfants (l'âge de 6 personnes n'a pas été stipulé).

L'**ancienneté moyenne** du personnel occupé dans les maisons d'enfants de la région du Centre s'élève à 6.5 ans. Cette moyenne est calculée sur base de l'ancienneté de 91.2% du personnel occupé dans les maisons d'enfants (l'ancienneté de 6 personnes n'a pas été stipulée).

3.3.5.6 Les maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE)

La définition de ce type de milieu d'accueil⁴⁷

Les maisons d'enfants constituent un accueil en collectivité subventionné par l'ONE. Il s'agit d'un milieu d'accueil conçu pour accueillir en collectivité et en externat des enfants âgés de zéro à six ans avec du personnel qualifié.

Sa capacité d'accueil est de douze places au moins et de vingt-quatre places au plus.

La maison communale d'accueil de l'enfance est ouverte au minimum 10 heures par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an.

Son pouvoir organisateur peut être un pouvoir public (Commune, CPAS...) ou une ASBL ayant une convention avec la commune.

Le personnel minimum requis est de 2,5 puéricultrices par tranche de 12 enfants et d'une infirmière ou assistante sociale ¼ temps par tranche de 12 enfants.

Age des enfants	0 à 6 ans
Capacité	12 à 24 places ⁴⁸
Participation financière parentale (P.F.P.)	Proportionnelle aux revenus du ménage (entre 1.99€ et 28.04€ par jour). Déductibilité fiscale
Ouverture minimale	10 heures par jour, du lundi au vendredi, 220 jours par an.
Pouvoir organisateur	Pouvoirs publics (Commune, C.P.A.S.,...) ou asbl
Personnel minimal requis ⁴⁹	<ul style="list-style-type: none">• 2.5 puéricultrices (ou autres qualifications assimilées) par tranche de 12 enfants• ¼ infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e) par tranche de 12 enfants ou formations supérieures à finalité psychopédagogique
Subvention ONE (limitée à 12 places et aux enfants de moins de 3 ans)	<ul style="list-style-type: none">• Frais de personnel uniquement pour ¼ infirmier(ère) gradué(e) social(e) / infirmier(ère) gradué(e) spécialisé(e) en santé communautaire ou assistant(e) social(e)⁵⁰• 1.90€ / jour / enfant pour frais de fonctionnement• Différence entre 19.16€/jour et la participation financière versée par les parents

⁴⁷ Ces informations sont extraites du site de l'ONE.

⁴⁸ Sauf dérogation octroyée par l'ONE

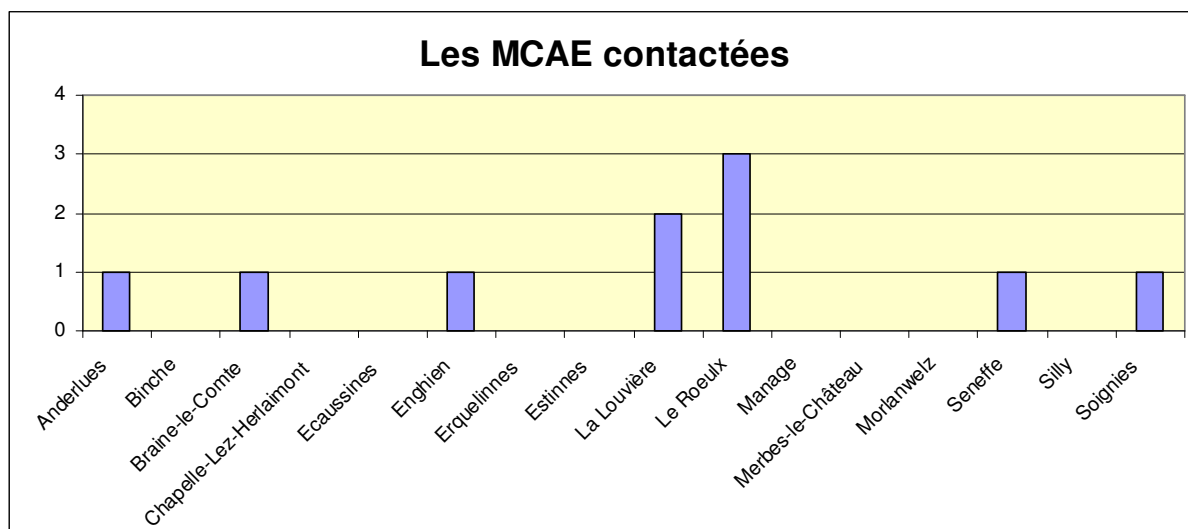
⁴⁹ Dans la mesure où l'ouverture est d'au moins 10 heures par jour, la structure d'accueil doit avoir recours à du personnel supplémentaire. Le personnel d'entretien et de service n'est pas compté dans le personnel requis.

⁵⁰ 100% des rémunérations et charges sociales réelles conformément aux barèmes en vigueur définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant sur la réglementation générale, tel que modifié.

Remarque : Depuis quelques années, l'ONE donne des accords sur le principe, l'opportunité et le bien-fondé pour l'ouverture de places supplémentaires subventionnées en partenariat par d'autres pouvoirs publics. C'est le cas de places d'accueil d'urgence (partenariat ORBEM / FOREM et Régions) et de places financées par le FSE⁵¹. Ce type d'accord a également permis l'ouverture de M.C.A.E. sur base d'un financement par les Régions⁵².

Les MCAE contactées

Le graphique suivant présente la répartition par commune des contacts qui ont été pris avec les différentes MCAE présentes sur le territoire de la région du Centre.



Dix maisons communales de l'enfance ont été dénombrées sur le territoire de la région du Centre. Elles ont toutes été contactées par téléphone et ont toutes dû recevoir le questionnaire.

On observe que 7 communes sur les 16 que compte la région du Centre abritent ce type de maison d'accueil. Les communes de La Louvière et du Roeulx en comptent plusieurs (2 sur la commune de La Louvière et 3 sur la commune du Roeulx).

Une comparaison des données ONE de décembre 2005 avec les contacts pris révèle que les communes d'Anderlues, de Braine-le-Comte, d'Enghien, du Roeulx, de Seneffe et de Soignies se sont dotées depuis 2005 de services d'accueil de l'enfance de type MCAE. En effet, les données ONE 2005 ne mentionnent pas de places d'accueil de ce type dans ces communes. Par contre, les données de décembre 2005 de l'ONE mentionnaient la présence de 12 places d'accueil de type MCAE dans la commune de Morlanwelz. Je n'en ai pas retrouvé trace dans ma recherche de coordonnées. On peut donc supposer que soit l'établissement en question n'est plus ouvert à l'heure actuelle, soit il a un autre statut, soit il a échappé à ma recherche d'information.

⁵¹ Fonds Social Européen

⁵² Via le Fonds Anselmne-Mathot : Fonds d'impulsion des Communes.

Les réponses obtenues

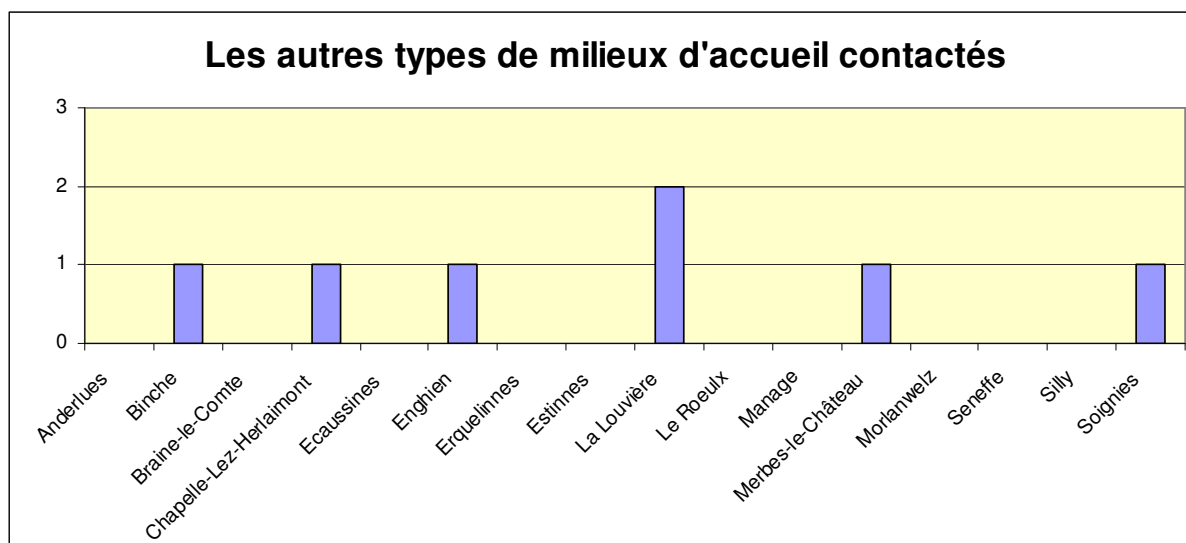
Nous ne pouvons que déplorer n'avoir reçu aucune réponse de la part des 10 maisons communales d'accueil de l'enfance contactées.

3.3.5.7 Les autres types de milieux d'accueil

Ce chapitre fait référence aux milieux d'accueil de la petite enfance que nous avons répertorié dans la région du Centre mais dont nous ne connaissons pas le statut juridique. Vu qu'ils n'ont pas répondu à notre enquête, nous n'avons pas pu les classer. Ils sont au nombre de 7.

Les services contactés

Le graphique suivant présente la répartition par commune des contacts qui ont été pris avec les milieux d'accueil non classifiés présents sur le territoire de la région du Centre.



7 milieux d'accueil n'ont pas pu être classifiés. Ils représentent 8.4% des milieux d'accueil interrogés. Ils se répartissent sur 6 communes : Binche, Chapelle-Lez-Herlaimont, Enghien, La Louvière, Merbes-le-Château et Soignies.

3.3.6 Analyse globale des résultats obtenus

3.3.6.1 Les places d'accueil

Selon les résultats fournis par notre enquête, les places d'accueil dans les milieux d'accueil de la région du Centre se répartissent comme suit :

Type d'accueil	Places d'accueil	Pourcentage
Services d'accueillantes conventionnées	300	35.2%
Accueillantes autonomes	61	7.2%
Crèches	280	32.9%
Maisons d'enfants	211	24.8%
MCAE	-	-
Total	852	100%

Estimation du nombre de places d'accueil dans le secteur de la petite enfance dans la région du Centre.

Si l'on part de l'hypothèse que les informations reçues et non reçues via notre enquête sont proportionnelles et de l'hypothèse que nous avons pu contacter l'ensemble des services relatifs à l'accueil de la petite enfance dans la région du Centre, le nombre de places d'accueil dans le secteur de la petite enfance dans la région du Centre peut être estimé comme suit :

- **Services d'accueillantes conventionnées** : 11 communes sur les 16 que compte la région du Centre sont couvertes par les services qui ont répondu à notre enquête. Ces services offrent 300 places d'accueil.
Estimation des places d'accueil pour l'ensemble de la région du Centre :
 $300 * (16/11) = 436$ **places d'accueil**
- **Accueillantes autonomes** : 24 accueillantes auraient dû répondre à l'enquête. 16 accueillantes ont répondu à notre enquête. Elles totalisent 61 places d'accueil.
Estimation des places d'accueil pour l'ensemble de la région du Centre :
 $61 * (24/16) = 91$ **places d'accueil**
- **Crèches** : 280 places d'accueil sont offertes par les crèches qui ont répondu à notre enquête. Le taux de réponse étant de 50%, on peut estimer que le nombre de places d'accueil dans l'ensemble des crèches de la région du Centre s'élève à **560 places**.
- **Maisons d'enfants** : 211 places d'accueil sont offertes par les maisons d'enfants qui ont répondu à notre enquête. Sachant que le taux de réponse obtenu pour ce type d'accueil est de 93.3%, on peut estimer que le nombre de places d'accueil dans les maisons d'enfants de l'ensemble de la région du Centre s'élève à **226 places**.
- **MCAE** : en ce qui concerne les maisons communales d'accueil de l'enfance, nous n'avons reçu aucune réponse à notre enquête. Il est donc impossible de tenter une

quelconque extrapolation. Le seul élément dont nous disposons est le nombre de places disponibles en 2005 dans ces structures et ce, selon les données ONE. Il s'élève à 36 places. Il est à noter que ces informations ne stipulent des places d'accueil que dans deux communes (La Louvière et Morlanwelz). Or, nous avons contacté des MCAE dans 7 communes. Il est donc plus que probable que ce type de structure se soit particulièrement développé depuis 2005. Aucune estimation de personnel ne peut par conséquent être proposée pour ce type de milieu d'accueil.

➤ **Estimation du nombre de places d'accueil pour la petite enfance dans la région du Centre** (hors MCAE) : 1.313 places d'accueil.

Il est à noter que ce nombre (qui n'est qu'une estimation) est inférieur au nombre de places d'accueil mentionné dans le rapport de l'ONE de décembre 2005 (1.445 places d'accueil hors MCAE).

Trois hypothèses s'offrent à nous :

- soit nous n'avons pas réussi à contacter l'ensemble des milieux d'accueil de la petite enfance de la région du Centre et ce, malgré le nombre de pistes explorées (ONE, Pages d'or, sites internet communaux...)
- soit l'estimation faite sur une base proportionnelle est erronée
- soit l'évolution réelle du nombre de places d'accueil de la petite enfance dans la région du Centre est négative depuis 2005. Dans ce cas, deux causes peuvent être avancées :

- il n'y a pas de pénurie de places d'accueil dans la région du Centre. L'évolution du marché est alors naturelle. Le marché se replie lorsque la demande n'est plus suffisante. Vu la non exploitation possible des informations fournies sur les listes d'attente, nous ne pouvons pas être en mesure de certifier qu'il y a réellement un manque de places d'accueil. L'élément qui pourrait éventuellement venir infirmer cela est le fait que peu ou pas de places sont « vacantes ». Cela laisse supposer que le nombre de places d'accueil est au plus suffisant pour combler la demande.
- il y a bien une pénurie de places d'accueil mais il n'y a pas d'encadrement suffisant en terme de personnel disponible sur le marché de l'emploi ou de financement suffisant pour ouvrir de nouvelles places/structures d'accueil.

Les besoins en personnel dans les structures existantes seront traités ci-après.

Les projets d'ouverture de nouvelles structures peuvent difficilement être traités au travers d'une enquête comme la nôtre puisque nous ne pouvons pas contacter des structures qui n'existent pas encore à l'heure de l'enquête.

Comme nous l'avons vu précédemment, les projets d'ouverture de nouvelles places d'accueil ne sont pas légion dans les structures existantes dans la région du Centre. Faut-il y voir un manque de dynamisme du marché local ou un manque de connaissance des possibilités d'aide offertes par les Institutions ?

3.3.6.2 L'emploi

Selon les résultats fournis par notre enquête, le personnel travaillant dans les milieux d'accueil de la région du Centre se répartit comme suit :

Type d'accueil	Personnel	Pourcentage
Services d'accueillantes conventionnées	85	28.5%
Accueillantes autonomes	16	5.4%
Crèches	129	43.2%
Maisons d'enfants	68.5	22.9%
MCAE	-	-
Total	298.5	100%

Estimation de l'emploi dans le secteur de la petite enfance dans la région du Centre.

Si l'on part de l'hypothèse que les informations reçues et non reçues via notre enquête sont proportionnelles et de l'hypothèse que nous avons pu contacter l'ensemble des services relatifs à l'accueil de la petite enfance dans la région du Centre, l'emploi dans le secteur de la petite enfance dans la région du Centre peut être estimé comme suit :

- **Services d'accueillantes conventionnées** : 11 communes sur les 16 que compte la région du Centre sont couvertes par les services qui ont répondu à notre enquête. 85 personnes travaillent dans ces services.
Estimation du personnel pour l'ensemble de la région du Centre :
 $85 * (16/11) = \mathbf{124 \text{ personnes}}$
- **Accueillantes autonomes** : 24 accueillantes auraient dû répondre à l'enquête. Travaillant généralement seule, on peut estimer que l'emploi total dans ce type d'accueil dans la région du Centre concerne **24 personnes**.
- **Crèches** : 129 personnes travaillent dans les crèches qui ont répondu à notre enquête. Le taux de réponse étant de 50%, on peut estimer que le nombre de personnes qui travaillent dans les crèches de la région du Centre s'élève à **258 personnes**.
- **Maisons d'enfants** : 68.5 personnes travaillent dans les maisons d'enfants qui ont répondu à notre enquête. Sachant que le taux de réponse obtenu pour ce type d'accueil est de 93.3%, on peut estimer que le nombre de personnes qui travaillent dans les maisons d'enfants de l'ensemble de la région du Centre s'élève à **73.5 personnes**.
- **MCAE** : en ce qui concerne les maisons communales d'accueil de l'enfance, nous n'avons reçu aucune réponse à notre enquête. Il est donc impossible de tenter une quelconque extrapolation. Le seul élément dont nous disposons est le nombre de places disponibles en 2005 dans ces structures et ce, selon les données ONE. Il est à noter que ces informations ne stipulent des places d'accueil que dans deux communes (La Louvière et Morlanwelz). Or, nous avons contacté des MCAE dans 7 communes.

Il est donc plus que probable que ce type de structure se soit particulièrement développé depuis 2005. Aucune estimation de personnel ne peut par conséquent être proposée pour ce type de milieux d'accueil.

- **Estimation du personnel travaillant dans l'accueil de la petite enfance dans la région du Centre (hors MCAE) : 479.5 personnes.**

L'âge moyen du personnel

Selon les résultats fournis par notre enquête, l'âge moyen du personnel travaillant dans les milieux d'accueil de la région du Centre est le suivant :

Type d'accueil	Age moyen du personnel ⁵³
Services d'accueillantes conventionnées	47.9 ans
Accueillantes autonomes	44.6 ans
Crèches	41.4 ans
Maisons d'enfants	37 ans
MCAE	-

Si l'on se base sur l'âge moyen du personnel qui travaille dans les différents types de milieux d'accueil de la petite enfance de la région du Centre, on ne doit pas s'attendre à des grandes perspectives de renouvellement endéans les 10 prochaines années. La moyenne d'âge est en effet située entre 37 et 48 ans en fonction des types de milieux d'accueil.

Les perspectives d'emploi dans les années à venir pourraient venir des différents projets qui pourraient voir le jour (cf. point 3.3.6.3).

L'ancienneté moyenne du personnel

Selon les résultats fournis par notre enquête, l'ancienneté moyenne du personnel travaillant dans les différents types de milieux d'accueil de la région du Centre est le suivant :

Type d'accueil	Ancienneté moyenne du personnel ⁵⁴
Services d'accueillantes conventionnées	8.7 ans
Accueillantes autonomes	11.6 ans
Crèches	13.2 ans
Maisons d'enfants	6.5 ans
MCAE	-

Si l'on examine l'ancienneté moyenne du personnel de chaque type de milieux d'accueil de la région du Centre, on constate que les maisons d'enfants ont un personnel dont l'ancienneté est la plus faible. C'est également dans les maisons d'enfants que l'on retrouve le personnel le

⁵³ L'âge moyen est calculé en fonction des réponses obtenues à notre enquête

⁵⁴ L'ancienneté moyenne est calculée en fonction des réponses obtenues à notre enquête

plus jeune en terme d'âge moyen. Il y a donc une corrélation tout-à-fait logique entre les deux données.

L'ancienneté moyenne du personnel des milieux d'accueil de la région du Centre s'étale donc entre 6.5 ans et 13.2 ans.

Sur les 38 structures d'accueil qui ont participé à l'enquête (services d'accueillantes conventionnées non compris), les anciennetés des structures d'accueil se répartissent comme suit :

Année de création de la structure d'accueil	Nombre de structure d'accueil	Pourcentage
1970-1975	2	5.3%
1976-1980	2	5.3%
1981-1985	3	7.9%
1986-1990	2	5.3%
1991-1995	10	26.3%
1996-2000	5	13.2%
2001-2007	12	31.6%
Non spécifiée	2	5.3%

Sur base des informations fournies dans ce tableau, on constate que la moitié (50.1%) des structures d'accueil de la région du Centre ont moins de 10 ans d'ancienneté. Sur base de cette information, on peut estimer que le turn over du personnel est relativement faible.

Les besoins en personnel

Selon les résultats fournis par notre enquête, 8 structures d'accueil sur les 42 qui ont répondu à l'enquête déclarent rechercher des personnes soit dans le cadre d'un remplacement, soit dans le cadre d'un accroissement de leur personnel.

Les besoins en terme de personnel dans les milieux d'accueil de la région du Centre se répartissent comme suit :

Type d'accueil	Nombre de structures concernées	Personnel recherché
Services d'accueillantes conventionnées	4	6 accueillantes
Accueillantes autonomes	1	1 co-accueillante
Crèches	2	Plusieurs puéricultrices pour remplacement 1 infirmière pour remplacement
Maisons d'enfants	1	1 aide polyvalente
MCAE	-	-

Comme ce tableau nous le montre, 8 personnes sont activement recherchées (souhait d'engagement dans un délai de 6 mois). Sur les 298.5 emplois recensés par notre enquête,

cela ne représente que 2.7% du personnel occupé. Il ne semble pas y avoir de pénurie de personnel au niveau des structures d'accueil existantes.

Si l'on considère un délai un peu plus long (de 6 à 24 mois), deux services d'accueillantes conventionnées déclarent vouloir engager 6 nouvelles accueillantes.

Indépendamment des besoins de personnel, les informations suivantes ont été récoltées :

- en ce qui concerne les **canaux de recrutement** utilisés :
 - 4 structures d'accueil sur les 42 qui ont répondu à notre enquête déclarent utiliser les annonces publiées dans les journaux
 - 9 structures déclarent recourir aux services du Forem
 - 11 structures déclarent utiliser le bouche-à-oreille
 - 8 structures déclarent utiliser d'autres canaux de recrutement (candidatures spontanées, services des ressources humaines de la commune, élèves venues en stages, connaissances...)

L'utilisation de canaux de recrutement variés pourrait favoriser la recherche du personnel et ainsi éviter toute éventuelle pénurie due à un manque de diffusion de l'information.

- en ce qui concerne d'éventuels **problèmes de recrutement** : 10 structures d'accueil sur les 42 qui ont participé à notre enquête disent avoir déjà rencontré des problèmes lors de recrutement en cours ou antérieurs.
 - Au niveau des **accueillantes conventionnées**, les problèmes les plus souvent rencontrés concernent le statut social qui n'est pas jugé suffisamment attractif ainsi que le fait que l'habitation privée de la personne qui souhaite devenir accueillante conventionnée n'est pas toujours adaptée à l'accueil des petits enfants
 - Au niveau des **puéricultrices**, un problème mentionné est le manque de motivation et d'implication et de patience qui sont des qualités indispensables pour assurer un service d'accueil correct. Une maison d'enfants évoque également le problème du coût du personnel salarié et donc son recours à du personnel indépendant (article 40) pour éviter ce coût trop important. Ce statut d'indépendant peut être un frein pour les personnes en recherche d'emploi dans le secteur de la petite enfance.
 - Au niveau des **infirmières**, une structure mentionne un problème d'indisponibilité sur le marché de l'emploi.
 - Globalement, lorsqu'il s'agit d'une recherche de personnel dans le cadre d'un remplacement, la difficulté rencontrée est liée à la durée du contrat proposé.

3.3.6.3 Les projets

Vu les budgets que les Plans Cigogne I et II se proposent de mettre à disposition du secteur de l'accueil de la petite enfance, notre enquête s'est intéressée aux projets que les structures d'accueil de la région du Centre envisageaient de mettre sur pied au cours des deux prochaines années.

Les services d'accueillantes conventionnées n'ont pas mentionné de projet particulier pour leurs accueillantes si ce n'est le fait que toute augmentation du nombre d'accueillantes conventionnées se fait moyennant l'accord préalable de l'ONE puisqu'il s'agit de l'organisme qui les subsidie.

En ce qui concerne les autres structures d'accueil de la région du Centre, nous avons reçu 38 réponses (tout type d'accueil confondu à l'exclusion des MCAE).

La question posée aux structures d'accueil de la petite enfance était la suivante : « *Votre établissement a-t-il un projet particulier pour le futur (endéans les 2 ans)* ».

Les possibilités étaient les suivantes :

- *Accroissement du nombre de places*
- *Extension / Modification des bâtiments*
- *Autre projet :*

Sur les 38 structures d'accueil qui ont répondu à notre enquête, 21 déclarent n'avoir aucun projet d'établissement. Cela représente 55.3% des répondant.

Pour les 17 autres structures, les types de projets mentionnés se répartissent comme suit :

Type de projet	Nombre de projets	Pourcentage
Accroissement du nombre de places	5	22.7%
Extension / Modification des bâtiments	5	22.7%
Autre projet	12	54.6%

➤ **Projet « Accroissement du nombre de places »**

Sur les 5 projets de type « Accroissement du nombre de places », un seul fait mention d'une augmentation liée à la programmation ONE (cf. Plan Cigogne II). Il s'agit d'une structure de type maison d'enfants. Elle entend profiter d'un subventionnement ONE pour les nouveaux frais de personnel ainsi que pour des frais de fonctionnement, sans quoi ce projet sera annulé. Elle ne mentionne pas le nombre de places qu'elle envisage de créer.

Une des structures qui mentionne ce type de projet espère créer 12 nouvelles places d'accueil dont 6 pour « enfants à besoins spécifiques ». A ce titre, cette structure, de type « crèche SEMA » souhaite bénéficier de subsides (condition de réalisation du projet). Ce type de projet entre dans le cadre du Plan Cigogne II.

Une des structures qui mentionne ce type de projet est une structure qui va ouvrir ses portes en 2007. Que ce projet soit subsidié ou non, ce projet verra le jour. Il s'agit d'une structure de type maison d'enfants qui se propose d'accueillir des enfants « différents ». Dans ce cadre, le personnel occupé inclura une personne relevant de l'AWIPH.

Une accueillante autonome souhaite établir une structure de co-accueillante. Dans ce cadre, elle envisage un accroissement du nombre de places d'accueil et ce, sans attendre de subventionnement particuliers. Or, ce nouveau type d'accueil est prévu dans le cadre du Plan Cigogne II. *Il serait donc intéressant de s'assurer que les différentes aides / subsides dont peut bénéficier le secteur de la petite enfance sont bien connus et compris des personnes qui travaillent dans ce secteur.*

Enfin, le dernier projet d'accroissement du nombre de places d'accueil concerne l'adaptation d'une maison d'enfants en terme de nombre de places et de taille des locaux afin de répondre aux normes de l'ONE pour être subsidiée.

Ce type de projet peut laisser entrevoir de petites perspectives d'emploi à court terme. Sur l'estimation des quelques 500 personnes qui travaillent dans le secteur de la petite enfance dans la région du Centre, ces perspectives ne concernent qu'un très faible pourcentage (quelques emplois).

➤ **Projet « Extension / modification des bâtiments »**

Notre enquête a révélé 5 projets d'extension ou de modification de bâtiment.

Parmi les structures qui ont mentionné ces 5 projets, on retrouve trois structures qui ont également mentionné un projet d'accroissement du nombre de places d'accueil.

Un des autres projets concerne une adaptation des bâtiments de manière à mieux séparer la partie privée et la partie professionnelle.

Enfin, le cinquième projet entre dans le cadre d'une augmentation du nombre de places d'accueil (création de 4 nouvelles places d'accueil). La structure en question ne fait mention que du projet d'extension / modification de bâtiment et pas du projet d'accroissement du nombre de places. Les deux étant liés, on peut considérer que se cache là un 6^{ième} projet d'accroissement du nombre de places d'accueil.

Deux des cinq projets sus-mentionnés attendent un subventionnement de l'ONE. Il est à noter qu'un des projets d'extension de bâtiment en vue d'accroître le nombre de places d'accueil disponibles ne fait pas appel à un subventionnement. Or, il pourrait l'envisager. Dans ce cas-ci aussi, on peut se demander si les *modes d'octroi des subventionnements* sont bien connus et compris des personnes qui travaillent dans le secteur de la petite enfance.

➤ Autres projets

Notre enquête a révélé 12 autres projets :

- Deux accueillantes autonomes envisagent de s'organiser en structure de co-accueillantes. L'une des deux accueillantes envisage d'autre part un accroissement de son nombre de places d'accueil. L'autre accueillante envisage cette possibilité comme une opportunité d'évolution. Ces deux projets n'attendent pas de subventionnement. Or, le fait de s'établir en tant que co-accueillant(e)s est prévu dans le Plan Cigogne II.
Dans le cadre de ces deux projets, il y a la perspective de recruter deux personnes supplémentaires.
- Deux projets concernent l'aménagement des jardins afin de rendre le cadre de vie des enfants plus agréables en période estivale. Pour un de ces projets, un subventionnement est attendu (le type de subventionnement n'est pas précisé).
- Cinq projets concernent l'organisation interne du milieu d'accueil. Ces projets ne sont portés par aucun subventionnement. Les sujets abordés sont les suivants : deux cas de fermeture des structures d'ici un période d'un an, un projet de réduction du temps de travail (4/5), un projet d'élargissement des horaires et un projet relatif à l'implication d'un comité de parents.
- Un projet envisage la création d'une section supplémentaire pour les enfants de 2.5 à 3 ans qui fréquentent l'école le matin mais qui souhaitent prendre le repas, faire la sieste et passer l'après-midi dans un milieu d'accueil de la petite enfance. Ce projet entend faire appel à des subsides tant pour le fonctionnement que pour les bâtiments.
- Un projet concerne l'accueil des enfants différents avec intégration dans le cadre d'une école maternelle. Il s'agit d'une structure d'accueil qui va ouvrir ses portes en 2007. Ce projet souhaitait faire appel à des subsides dans le cadre des Plan Cigogne I et II mais a rencontré d'énormes difficultés. Les subsides ne lui sont toujours pas accordés.
- Enfin, le dernier projet concerne un agrément de service dans une structure de type crèche communale. Aucun subventionnement n'est demandé pour ce projet.

L'examen plus détaillé des projets que veulent mettre en œuvre les structures d'accueil de la région du Centre ne laisse qu'entrevoir peu de perspectives d'emplois nouveaux. Malgré le fait que le Hainaut est une zone d'investissement prioritaire pour les Plans Cigogne I et II, les structures présentes sur le terrain ne semblent pas y faire appel massivement. Se pose alors la question de la connaissance des aides proposées par la mise en œuvre de ces plans.

3.3.6.4 Les fonctions et les formations du personnel

Les fonctions du personnel

Les fonctions du personnel des structures d'accueil qui ont répondu à notre enquête ont été réparties en 5 catégories :

- le personnel d'accueil
- le personnel de direction
- le personnel administratif
- le personnel médical
- le personnel de maison

Une sixième catégorie a dû être créée pour y regrouper les fonctions qui, par manque d'information, n'ont pu être répertoriées dans les autres catégories.

Le tableau suivant reprend, par catégorie de personnel, les fonctions remplies par le personnel occupé dans les différentes structures d'accueil ainsi que leur proportion au sein de l'ensemble du personnel des milieux d'accueil de la région du Centre.

Catégorie de personnel	Fonction(s)	Nombre	Pourcentage
Personnel d'accueil	Puériculteur (trice) ⁵⁵	217 personnes	72.6%
Personnel de direction	Directeur (trice)	19 personnes	6.4%
Personnel administratif	Assistant(e) social(e) Administratif Psychologue	20 personnes	6.7%
Personnel médical	Médecin Infirmière	10 personnes	3.3%
Personnel de maison	Nettoyeur (euse) Cuisinier (ère) Auxiliaire professionnelle Personnel de maison	28 personnes	9.4%
Indéfini	-	5 personnes	1.7%

⁵⁵ Sous ce vocable sont reprises les accueillantes, les puéricultrices, les éducatrices, les animatrices..., c'est-à-dire toutes les personnes en charge de l'accueil des enfants.

Les formations du personnel

Les tableaux suivants mentionnent les formations des personnes occupées dans chaque catégorie de personnel sus-mentionnée.

Catégorie de personnel	Niveau de formation	Nombre	Pourcentage
Personnel d'accueil	Professionnel : - aide sanitaire - aide soignante - aspirante nursing - coiffure – manicure - puériculture - études techniques commerciales - 6 ^{ième} professionnelle - 7 ^{ième} professionnelle	96 personnes	44.2%
	Pas spécifié	87 personnes	40.1%
	Supérieur : - école normale - éducateur - infirmière - institutrice - régendat	17 personnes	7.8%
	Imprécis : - agrégation ONE - article 60 - animatrice - études commerciales - femme au foyer - maman de deux enfants - monitrice en collectivité	10 personnes	4.6%
	Secondaire général	4 personnes	1.8%
	IFAPME	3 personnes	1.4%
	TOTAL		217 personnes

Comme le montre ce tableau, près de la moitié des personnes reprises dans la catégorie de personnel d'accueil ont un niveau de formation professionnel (44.2%). Parmi ces personnes, 75% ont une qualification en puériculture (72 personnes sur les 96 que compte cette catégorie). Sur le nombre total de personnes en charge de l'accueil des enfants, cette formation ne représente que 33.2%. Ce pourcentage est à prendre avec précaution au vu du taux important de formation non précisée ou insuffisamment précisée (44.7%).

Catégorie de personnel	Niveau de formation	Nombre	Pourcentage
Personnel de direction	Supérieur : - assistante sociale - auxiliaire A1 - éducateur - graduat - infirmière A2 - licence en sciences psychopédagogiques	8 personnes	42.1%
	Professionnel : puériculture	5 personnes	26.3%
	Pas spécifié	4 personnes	21%
	Secondaire général	1 personne	5.3%
	Imprécis : expérience de 30 ans	1 personne	5.3%
TOTAL		19 personnes	100%

Comme on pouvait s'y attendre, le niveau de formation du personnel de direction est supérieur à ce qui est observé dans le personnel d'accueil. 42.1% du personnel de direction a une formation du niveau supérieur. Près d'un quart de ce personnel a toutefois une formation de puériculture.

Catégorie de personnel	Niveau de formation	Nombre	Pourcentage
Personnel administratif	Pas spécifié	10 personnes	50%
	Supérieur : - assistant social - éducateur - graduat - licence	9 personnes	45%
	Professionnel : A3 + formation Forem secrétariat + DGAC Animateur	1 personne	5%
TOTAL		20 personnes	100%

Pour 50% du personnel administratif, le niveau de formation n'a pas été spécifié. En ce qui concerne les 50% restant, 45% a un niveau de formation de type supérieur.

Catégorie de personnel	Niveau de formation	Nombre	Pourcentage
Personnel médical	Supérieur : - graduat - infirmière - pédiatre - universitaire	8	80%
	Pas spécifié	2	20%
TOTAL		10 personnes	100%

Le niveau de qualification du personnel est de type supérieur. Il s'agit en effet d'infirmière ou de médecin.

Catégorie de personnel	Niveau de formation	Nombre	Pourcentage
Personnel de maison	Professionnel : - aide cuisinière - couture - CPSS - cuisinière - nettoyage industriel - professionnelles - professionnelles inférieures - soudure	11 personnes	39.3%
	Général : - humanités - humanités supérieures - moyennes - secondaires inférieures	7 personnes	25%
	Pas spécifié	6 personnes	21.4%
	Imprécis	4 personnes	14.3%
TOTAL		28 personnes	100%

Le personnel de maison (entretien, cuisine...) a majoritairement un niveau de formation de type professionnel.

Catégorie de personnel	Niveau de formation	Nombre	Pourcentage
Imprécise	Imprécis : employée	2 personnes	40%
	Pas spécifié	3 personnes	60%
TOTAL		5 personnes	100%

Le tableau suivant présente une répartition des niveaux de formation en fonction du statut juridique des milieux d'accueil interrogés.

Statut du milieu d'accueil	Niveau de formation	Nombre de personnes	Pourcentage
Services d'accueillantes conventionnées	Non spécifié	75 personnes	86,2%
	Supérieur : - assistante sociale - éducateur - infirmière - institutrice - régendat	6 personnes	6,9%
	Professionnel : - coiffure - manucure - études techniques commerciales	2 personnes	2,3%
	Général : secondaires inférieures	2 personnes	2,3%
	Imprécis : - études commerciales - encadrement d'accueillantes conventionnées	2 personnes	2,3%
Accueillantes autonomes	Non spécifié	8 personnes	50%
	Supérieur : - école normale - éducateur - infirmière	3 personnes	18,8%
	Professionnel : puériculture	2 personnes	12,5%
	Imprécis : - agrégation ONE - expérience de 30 ans	2 personnes	12,5%
	IFAPME : accueillante autonome + directrice de maison d'enfants	1 personne	6,3%
Crèches	Professionnel : - A3 + formation FOREM secrétariat + DGAC animatrice - cuisine (2) - couture - CPSS (2) - études professionnelles (4) - puériculture (55) - soudure - 6 ième professionnelle (13) - 7ième professionnelle (5)	84 personnes	65,1%
	Non spécifié	18 personnes	14%
	Supérieur : - assistante sociale (4) - éducateur - graduat / licence (8) - infirmière (4) - pédiatre (1)	17 personnes	13,2%
	Général : - moyennes (2) - secondaire inférieur (3)	5 personnes	3,9%

	Imprécis : - animateur - sans qualification (4)	5 personnes	3,9%
Maisons d'enfants	Professionnel : - A3 + formation FOREM secrétariat + DGAC - accueillante (2) - aide sanitaire - aide soignante - aspirante nursing (2) - nettoyage industriel - puériculture (21) - sciences sociales appliquées	30 personnes	44,1%
	Supérieur : - assistante sociale (2) - éducateur (9) - infirmière - institutrice (2)	14 personnes	20,6%
	Non spécifié	12 personnes	17,6%
	Général : - humanités (2) - humanités secondaires - humanités supérieures (2) - secondaire supérieur	6 personnes	8,8%
	Imprécis : - article 60 - femme au foyer - maman de 2 enfants - moniteur en collectivité	4 personnes	5,9%
	IFAPME	2 personnes	2,9%

Au vu des résultats présentés dans le tableau ci-dessus, il s'avère que le niveau de formation a tendance à différer d'un type de milieu d'accueil à l'autre. Il semblerait que les crèches aient un personnel de niveau de formation inférieur à celui qui est observé dans les maisons d'enfants. En effet, on retrouve dans les crèches qui ont répondu à notre enquête 65.1% de personnel dont le niveau de formation est professionnel. Ce taux chute à 44.1% dans les maisons d'enfants. Par contre, le personnel de niveau « supérieur » et de niveau « général » est proportionnellement plus important dans les maisons d'enfants.

Vu le fort taux de formation non spécifiée (86.2%) dans les services d'accueillantes conventionnées, les données de ce type de milieu d'accueil est très difficilement interprétable.

Au niveau des accueillantes autonomes, le taux de non réponse quant au niveau de formation est de 50%. L'échantillon de personnel se réduit donc à 8 personnes. Parmi ces 8 personnes, deux personnes renseignent un niveau de formation vague et inexploitable. Il est par conséquent difficile de tirer des conclusions quelconques quant au niveau de formation que l'on peut observer parmi les accueillantes autonomes.

Les besoins en formation

Selon les résultats fournis par notre enquête, les 42 structures participantes se répartissent de la manière suivante quant à leurs éventuels besoins de formation :

Etes-vous en demande de formation pour le personnel occupé dans votre établissement ?	Nombre de structures d'accueil concernées	Pourcentage
Oui	10	23.8%
Non	30	71.4%
Pas de réponse	2	4.8%

Sur base des résultats présentés dans le tableau ci-dessus, si on assimile les non-réponses au fait que les structures concernées n'ont pas de besoin en terme de formation, on peut estimer que plus de trois quart des structures d'accueil de la petite enfance de la région du Centre n'éprouve aucun besoin particulier en terme de formation.

Parmi les structures ayant répondu qu'elles n'ont pas de besoin en terme de formation, une seule a déjà éprouvé des difficultés lors d'une formation antérieure. La difficulté mentionnée est le fait de la fréquence insuffisante des formations pour les futures accueillantes conventionnées qui n'ont pas de diplôme pédagogique. Leur formation initiale dure 128 heures.

Parmi les structures d'accueil qui ont répondu positivement quant à l'existence d'un besoin de formation, on retrouve les besoins suivants :

- en ce qui concerne les services d'accueillantes conventionnées, les formations attendues pour les accueillantes sont les suivantes :
 - pré-formation de 100 heures minimum exigée par l'ONE
 - formation en cours d'emploi (prise en charge par le CPAS)
 - formation continue (subsidée par l'ONE)

- en ce qui concerne les accueillantes / les puéricultrices, les besoins suivants sont mentionnés :
 - formation continue (subsidée par l'ONE)
 - formation en réanimation de bébés (organisée par l'ONE)
 - formation pour prévenir les maux de dosAucune difficulté n'a été mentionnée quant à l'accès à de telles formations.

- en ce qui concerne les assistantes sociales, le besoin mentionné est celui de la formation continue (subventionnée par l'ONE). Aucune difficulté n'est mentionnée quant à l'accès à une telle formation.

- en ce qui concerne le poste de responsable (de maison d'enfants), le besoin d'une formation en recrutement a été mentionné. Les difficultés rencontrées sont liées au fait que ce type de formation est long, cher et souvent compris dans un ensemble plus vaste de formation. Une piste d'action pour résoudre cette difficulté a été prise par la maison d'enfants concernée (contact avec le Forem).

- en ce qui concerne le personnel de cuisine et d'entretien, un besoin en formation en hygiène et en diététique est mentionné à deux reprises. Selon l'une des structures qui mentionne ce besoin, le financement est pris en charge par l'ONE. Pour l'autre structure, c'est un financement sur fonds propre. On peut alors se poser la question de la connaissance des subsides utilisables dans le cadre des formations.
- en ce qui concerne les infirmières, un besoin de formation aux normes MACCP est mentionné. Une difficulté quant à un certain manque de places est stipulée. Un autre besoin en formation continue est mentionné (subsidée par l'ONE). Dans ce cas, aucune difficulté n'est signalée.

Vu que les structures qui ont déclaré avoir des besoins de formation ne représente qu'un quart des répondant à notre enquête et vu le peu de difficultés mentionnées pour ces quelques besoins, on peut estimer que l'offre de formation telle qu'elle existe actuellement répond aux attentes des travailleurs dans le domaine de la petite enfance.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire utilisé dans le cadre de l'enquête

Deux questionnaires distincts ont été envoyés et ce, en fonction du fait que la personne / l'établissement concerné fait partie d'une structure qui gère des accueillantes conventionnées ou qu'elle / il fait partie d'un autre type de structure d'accueil (crèche, maison d'enfants, accueillante autonome, MCAE...)

Ces deux questionnaires ont été envoyés avec une lettre d'accompagnement qui mentionnait les objectifs de l'enquête. Il est à noter que ces objectifs avaient déjà été spécifiés aux participants à l'enquête lors du premier contact téléphonique.

Annexe 1.1 Questionnaire à destination des structures qui gèrent des accueillantes conventionnées

L'accueil de la petite enfance

Merci de bien vouloir remplir un questionnaire **par commune** couverte par votre association et de le renvoyer au moyen de l'enveloppe ci-jointe avant le 06 octobre 2006.

Service gérant les milieux d'accueil

Identification du service

Dénomination :

Adresse (rue et numéro) :

Code postal et localité :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Année de création du service :

Identification de la personne qui répond au questionnaire

Nom et prénom :

Fonction ou rôle dans le service :

Document rempli pour la commune de :

Statut juridique des milieux d'accueil gérés par votre service dans la commune susmentionnée (cocher la case correspondante et indiquer le nombre de milieux d'accueil concernés)

Crèche communale :

MCAE¹ :

Accueillante conventionnée :

Accueillante autonome :

Maison d'enfants :

Autre :

¹ MCAE signifie Maison Communale d'Accueil de l'Enfant



Enquête sur les milieux d'accueil de la petite enfance dans la région du Centre

Accueil dans la commune susmentionnée

Nombre de milieux d'accueil concernés dans la commune :

Nombre de places (en équivalent temps plein) :

Nombre de places libres au/...../..... :

Nombre d'enfants accueillis quotidiennement :

Certains jours sont-ils moins fréquentés ? Oui – Non (*barrez la mention inutile*)

Si oui, lesquels ?

Quelle(s) particularité(s) observez-vous ces journées moins fréquentées ?

.....

.....

Existe-t-il une liste d'attente ? Oui – Non (*barrez la mention inutile*)

Combien d'enfants concerne-t-elle ?

Flexibilité des horaires d'accueil

Horaire standard : deh..... àh.....

Certains milieux d'accueil proposent-ils des horaires différents ? Oui – Non

Si oui, mentionnez les horaires ainsi que le nombre de milieux d'accueil concernés

.....

.....

.....

.....

Certains milieux d'accueil prévoient-ils une halte-garderie ? Oui – Non (*barrez la mention inutile*)

Si oui, combien de milieux d'accueil sont concernés ?

combien d'enfants peuvent-ils accueillir en halte-garderie ?

Quels sont les jours d'ouverture des milieux d'accueil ?

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi

(*barrez les jours de fermeture*)

Si certains milieux d'accueil ferment d'autre(s) jour(s), veuillez mentionner le ou

les jours en question ainsi que le nombre de milieux d'accueil concernés

.....

.....

.....

.....

Les milieux d'accueil que vous gérez ferment-ils durant une période particulière (par exemple : fermeture annuelle pendant les vacances) ? Oui – Non (*barrez la mention inutile*)

Si oui, de quelle période s'agit-il ?



Enquête sur les milieux d'accueil de la petite enfance dans la région du Centre

Si les périodes varient d'un milieu d'accueil à l'autre, mentionnez les différentes périodes ainsi que le nombre de milieux d'accueil concernés par chacune d'elles

.....
.....
.....
.....

Combien de milieux d'accueil parmi ceux que vous gérez sont-ils établis dans des habitations privées ?

.....

Projets d'établissement

Parmi les milieux d'accueil que vous gérez **dans la commune mentionnée ci-avant**, combien ont un projet particulier (cf. type de projet mentionné ci-dessous) pour le futur (endéans les deux ans) ?

.....

De quel(s) type(s) de projet s'agit-il ? *Cochez la case utile et indiquez le nombre de milieux d'accueil concernés*

- Accroissement du nombre de places disponibles :
- Extension / modification des bâtiments :
- Autre(s) projet(s) :

Description du ou des projet(s) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ces projets vont-ils être subventionnés ? Oui – Non (*barrez la mention inutile*)
Si oui, quel(s) type(s) de subvention par projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sans cette aide, quel(s) projet(s) pourrai(en)t être mis sur pied ?

.....
.....
.....



.....
.....

**Les enfants accueillis dans les milieux d'accueil de la commune
susmentionnée**

Nombre d'enfants par âge

- Enfants de 0 à 3 mois
- Enfants de 3 à 12 mois
- Enfants de 12 à 18 mois
- Enfants de 18 à 30 mois
- Enfants de 30 à 36 mois
- Enfants de plus de 36 mois

Nombre d'enfants par commune de résidence des enfants accueillis :

- Enfants provenant de la même commune que les milieux d'accueil
- Enfants ne résidant pas dans la commune des milieux d'accueil
dont
 - Enfants résidant dans la région du Centre²
 - Enfants résidant hors de la région du Centre

Lieu de résidence :

.....
.....
.....

Age moyen lors du départ des milieux d'accueil :

Raisons des départs

- Entrée au pré-gardiennat
- Entrée à l'école
- Autre :

Nombre d'enfants concernés par cette autre raison au cours des 2
dernières années :

² La région du Centre comprend les 16 communes suivantes : Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Chapelle-
Lez-Herlaimont, Ecaussinnes, Enghien, Erquelinnes, Estinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Merbes-le-
Château, Morlanwelz, Seneffe, Silly et Soignies.



Le personnel des milieux d'accueil de la commune susmentionnée

Répartition du personnel selon sa fonction : nombre de personnes travaillant en tant

que

- personnel d'éducation / puéricultrice :
- personnel de maison et de cuisine :
- personnel administratif :
- personnel « médical » :
- autre type de personnel (fonction + nombre) :
-
-
-

Nombre total de personnes travaillant dans les milieux d'accueil :

Qualification du personnel (*Veillez compléter une ligne par personne occupée dans votre service*)

	Fonction	Qualification / Niveau de formation	Age	Ancienneté
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Si votre service occupe plus de 10 personnes dans la commune décrite ci-avant, veuillez compléter ce tableau au verso de la page.



Enquête sur les milieux d'accueil de la petite enfance dans la région du Centre

Recrutement

Recherchez-vous actuellement du personnel pour les milieux d'accueil **dans la commune analysée**? Oui – Non (*Barrez la mention inutile*)

Si oui, combien de personnes et pour quelle(s) fonction(s) ?

.....

.....

.....

.....

Quel(s) canal(aux) de recrutement utilisez-vous ?

- Annonce placée dans les journaux
- Forem
- Bouche-à-oreille
- Autre :

Projetez-vous d'engager du personnel à court terme (endéans 0 à 6 mois) ? Oui - Non

Si oui, combien de personne(s), pour quelle(s) fonction(s) ?

.....

.....

.....

.....

.....

Projetez-vous d'engager du personnel à moyen terme (endéans 6 à 24 mois) ? Oui - Non

Si oui, combien de personne(s), pour quelle(s) fonction(s) ?

.....

.....

.....

.....

.....

Rencontrez-vous ou avez-vous rencontré des difficultés lors du recrutement du personnel de votre service ? Oui – Non (*Barrez la mention inutile*)

Si oui, pour quelle(s) fonction(s) ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Enquête sur les milieux d'accueil de la petite enfance dans la région du Centre

Quelle(s) étai(en)t la(les) cause(s) de ces difficulté(s) ? *Veillez remplir les causes par fonction.*

Fonction	Difficultés rencontrées

Besoins en formation

Etes-vous en demande de formation pour le personnel occupé dans votre service ?
 Oui – Non (*Barrez la mention inutile*)

Si oui, veuillez préciser le type de formation attendue en fonction du personnel ainsi que le type de financement de cette formation.

Fonction du personnel	Type de formation attendue	Financement éventuel	Difficultés rencontrées pour obtenir la formation

Merci d'avoir consacré le temps nécessaire à répondre à ce questionnaire.



Enquête sur les milieux d'accueil de la petite enfance dans la région du Centre

Annexe 1.2 Questionnaire à destination de toute autre structure d'accueil de la petite enfance

L'accueil de la petite enfance

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire et de le renvoyer au moyen de l'enveloppe ci-jointe avant le 06 octobre 2006.

Le milieu d'accueil

Identification du milieu d'accueil

Dénomination :

Adresse (rue et numéro) :

Code postal et localité :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Année de création du milieu d'accueil :

Identification de la personne qui répond au questionnaire

Nom et prénom :

Fonction ou rôle dans le milieu d'accueil :

Statut juridique du milieu d'accueil (cocher la case correspondante)

Crèche communale

MCAE¹

Accueillante conventionnée

Accueillante autonome

Maison d'enfants

Autre :

¹ MCAE signifie Maison Communale d'Accueil de l'Enfant



Accueil

Nombre de places (en équivalent temps plein) :

Nombre de places libres au/...../..... :

Nombre d'enfants accueillis quotidiennement :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi

Observez-vous des particularités certains jours ? Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....

Existe-t-il une liste d'attente ? Oui – Non (*barrez la mention inutile*)

Combien d'enfants concerne-t-elle ?

Flexibilité des horaires d'accueil

Horaire standard : deh..... àh.....

Votre établissement prévoit-il une halte-garderie? Oui – Non (*barrez la mention inutile*)

Si oui, combien d'enfants pouvez-vous accueillir en halte-garderie ?.....

Quels sont les jours d'ouverture de votre établissement ?

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi

(*barrez les jours de fermeture*)

Votre établissement ferme-t-il durant une période particulière (par exemple : fermeture annuelle pendant les vacances) ? Oui – Non (*barrez la mention inutile*)

Si oui, de quelle(s) période(s) s'agit-il ?.....

.....

Les locaux de votre établissement font-ils partie d'une habitation privée ? Oui – Non

(*barrez la mention inutile*)

Projet d'établissement

Votre établissement a-t-il un projet particulier pour le futur (endéans les 2 ans)

Accroissement du nombre de places disponibles

Extension / modification des bâtiments

Autre projet :

Description du projet :

.....
.....
.....
.....



2

Enquête sur les milieux d'accueil de la petite enfance dans la région du Centre

.....
.....
Attendez-vous un subventionnement pour la réalisation de ce projet ? Oui – Non
(barrez la mention inutile)

Si oui, quel type de subvention ?

Sans cette aide, mettriez-vous en place ce projet ? Oui – Non (barrez la
mention inutile)

Les enfants accueillis

Nombre d'enfants par âge

- Enfants de 0 à 3 mois
- Enfants de 3 à 12 mois
- Enfants de 12 à 18 mois
- Enfants de 18 à 30 mois
- Enfants de 30 à 36 mois
- Enfants de plus de 36 mois

Nombre d'enfants par commune de résidence des enfants accueillis :

..... Enfants provenant de la même commune que le milieu d'accueil

..... Enfants ne résidant pas dans la commune du milieu d'accueil
dont

..... Enfants résidant dans la région du Centre²

..... Enfants résidant hors de la région du Centre

Lieu de résidence :

.....

.....

.....

Age moyen lors du départ de votre établissement :

Raisons des départs

Entrée au préguardiennat

Entrée à l'école

Autre :

Nombre d'enfants concernés par cette autre raison au cours des 2
dernières années :

² La région du Centre comprend les 16 communes suivantes : Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Chapelle-Lez-Herlaimont, Ecaussines, Enghien, Erquelinnes, Estinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Merbes-le-Château, Morlanwelz, Seneflé, Silly et Soignies.

Le personnel du milieu d'accueil

Répartition du personnel selon sa fonction : nombre de personnes travaillant en tant que

personnel d'éducation / puéricultrice :

personnel de maison et de cuisine :

personnel administratif :

personnel « médical » :

autre type de personnel (fonction + nombre) :

.....

.....

.....

Nombre total de personnes travaillant dans le milieu d'accueil :

Qualifications : *Veillez compléter une ligne par personne occupée dans votre établissement*

	Fonction	Qualification / Niveau de formation	Age	Ancienneté dans l'établissement
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Si votre établissement occupe plus de 10 personnes, veuillez compléter ce tableau en le reproduisant au verso de la page.

Recrutement

Recherchez-vous actuellement du personnel ? Oui – Non (*Barrez la mention inutile*)

Si oui, combien de personnes et pour quelle(s) fonction(s) ?

Quel(s) canal(aux) de recrutement utilisez-vous ?

- Annonce placée dans les journaux
- Forem
- Bouche-à-oreille
- Autre :

Projetez-vous d'engager du personnel à court terme (endéans 0 à 6 mois) ? Oui - Non

Si oui, combien de personne(s) et pour quelle(s) fonction(s) ?

.....

Projetez-vous d'engager du personnel à moyen terme (endéans 6 à 24 mois) ? Oui - Non

Si oui, combien de personne(s), pour quelle(s) fonction(s) ?

.....

Rencontrez-vous ou avez-vous rencontré des difficultés lors du recrutement du personnel de votre établissement ? Oui – Non (*Barrez la mention inutile*)

Si oui, pour quelle(s) fonction(s) ?

Quelle(s) étai(en)t la(les) cause(s) de ces difficultés ? *Veillez remplir les causes par fonction.*

Fonction	Difficultés rencontrées

Besoins en formation

Etes-vous en demande de formation pour le personnel occupé dans votre établissement ?
Oui – Non (*Barrez la mention inutile*)

Si oui, veuillez préciser le type de formation attendue en fonction du personnel ainsi que le type de financement de cette formation.

Fonction du personnel	Type de formation attendue	Financement éventuel	Difficultés rencontrées pour obtenir la formation

Merci d'avoir consacré le temps nécessaire à répondre à ce questionnaire.

Annexe 2 : Liste des personnes et des établissements contactés

Nom	Adresse	Code postal	Localité	Commune
Mme DALMAGNE Catherine / MmeLECLERCQ Audrey	1, rue Maurice des Ombiaux	6150	Anderlues	Anderlues
ASBL La Babillarde - Mme Murielle Farvaque	20, rue de Brantignies		Ath	Ath
L'île aux enfants	4, rue du Cœur Dolent	7130	Binche	Binche
Mme DRAIZE Béatrice	26, rue des Verriers	7130	Binche	Binche
Mme ROCHEZ Bénédicte	37, rue des Verriers	7130	Binche	Binche
Chez Snoopy	124, rue des Trieux	7134	Leval-Trahegnies	Binche
Mme PATERNOTTE	rue Adolphe Gillis	7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte
Mme KNOCKAERT Nicole	79, chemin du Baudriquin	7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte
Mme MEURISSE Isabelle	105, chaussée de Mons	7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte
Mme DE GRAEF Nathalie	53, chaussée d'Ecaussinnes	7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte
Biloulous - Mme STEVENS	9, route de Petit-Roeulx	7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte
Les petites Fripouilles - Mme CLOES	57, rue du Moulin	7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte
Mme PATERNOTTE - Service d'accueillantes conventionnées	rue Adolphe Gillis	7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte
Mme PIPERS Jessica	80, rue de la Bienfaisance	7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte
MCAE	rue des Dominicains	7090	Braine-le-Comte	Braine-le-Comte
Mme DELESTIENNE Daniele	22, rue de Luxensart	7181	Petit-Roeulx	Braine-le-Comte
Crèche du CPAS	24, place de l'Eglise	7160	Chapelle-Lez-Herlaimont	Chapelle-Lez-Herlaimont
Les Aristochats	rue de la Paix	7160	Chapelle-Lez-Herlaimont	Chapelle-Lez-Herlaimont
Crèche Saint-Joseph - La maison de Mathys	6/8, rue des Bureaux	7160	Chapelle-Lez-Herlaimont	Chapelle-Lez-Herlaimont
SAC du CPAS - Mme Mainil	24, place de l'Eglise	7160	Chapelle-Lez-Herlaimont	Chapelle-Lez-Herlaimont
Service d'accueillantes conventionnées du CPAS	9, place des Martyrs	7190	Ecaussinnes	Ecaussinnes
ASBL Le petit Cèdre - Mr LAURENT Luc	61, rue du Béguinage	7850	Enghien	Enghien
Mme SCHINDFESSEL Claude	21, rue Caremberg	7850	Enghien	Enghien
Chez Mélusine - Mme RASPE Nathalie	56, place du Vieux Marché	7850	Enghien	Enghien
Mme KEST Chantal	76, rue du Village	7850	Marcq	Enghien

Nom	Adresse	Code postal	Localité	Commune
Crèche Planète Mômes	26, rue Léopold III	6560	Erquelines	Erquelines
Mme DENEUBOURG Nadia	21, rue de Wiheries	6560	Hantes-Wiheries	Erquelines
Mme PREAUX Jacqueline	2, rue de Leval	6560	Hantes-Wiheries	Erquelines
Mme VANLEERBERGEM Marie-Thérèse	14, rue Pont Barra	6560	Solre-sur-Sambre	Erquelines
Enfants normaux, enfants différents	4, rue des Grands Trieux	7120	Estinnes-au-Mont	Estinnes
Crèche	40, rue Roi Albert		Rouveroy	Estinnes
La Ribambelle	rue du Docteur Coffe	7110	Bracquignies	La Louvière
Le Bosquet	318, rue de Baume	7100	Haine-Saint-Paul	La Louvière
Les bidibulles	rue Saint Alexandre	7110	Haine-Saint-Pierre	La Louvière
Coin des p'tits loups - Partenariat Setca	314, rue Saint Alexandre	7100	Haine-Saint-Pierre	La Louvière
L'île au trésor	339, chaussée Houtart	7110	Houdeng-Goegnies	La Louvière
Les Marmousets	28, avenue Rêve d'Or	7100	La Louvière	La Louvière
Pirouline	rue des Amours	7100	La Louvière	La Louvière
Le repère des p'tits loups	19, rue Warocqué	7100	La Louvière	La Louvière
L'Enfant Jésus ou La Crèche Sainte-Marie (pages d'or)	35, rue de Bouvy	7100	La Louvière	La Louvière
Couki Bulle	28, rue Franco-Belge	7100	La Louvière	La Louvière
Partenariat Setca Centre LLV-Soignies-Chapelle Asbl	15, place communale	7100	La Louvière	La Louvière
Les marmousets - partie acc conv	28, avenue Rêve d'Or	7100	La Louvière	La Louvière
Les p'tits câlins	48, rue Conreur	7110	Saint-Vaast	La Louvière
Le Coin des Bout'Choux - Mme MATHY Monique	21, chaussée d'Houdeng	7070	Le Roeulx	Le Roeulx
Les P'tits Loups	3, rue L. Mabile	7070	Le Roeulx	Le Roeulx
Mme FRANCOIS Anita	rue des Ecoles	7070	Thieu	Le Roeulx
Les minipouss - Mme BALIGANT Mauricette	1, rue du Coron	7070	Ville-sur-Haine	Le Roeulx
Mme GRUMIAU - Les Frimousses	9, rue des Enhauts	7070	Ville-sur-Haine	Le Roeulx
Mme MATHOT Christine	5, rue de la Place	7170	Bellecourt	Manage
Les Pitchounets	20, rue de l'Industrie	7170	Fayt-lez-Manage	Manage
Bambi - Mme POIGNART Françoise	18 rue de la Clinique	7170	La Hestre	Manage
Mme PUGLISI Bélinda	94, rue Ferrer	7170	La Hestre	Manage
La Tarentelle	51, rue de la Goëtte	7170	Manage	Manage
Mme SERVAIS Nathalie	58A, rue de Merbes		Labuissière	Merbes-le-Château
ALIS	58, avenue Maistriau	7000	Mons	Mons

Nom	Adresse	Code postal	Localité	Commune
L'ABC	11, rue Dufonteny	7141	Carnières	Morlanwelz
Le Petit Nid	45, rue Dufonteny	7141	Carnières	Morlanwelz
Mme ROLAND Martine	94, rue du Bon Conseil	7181	Arquennes	Seneffe
L'éveil - Mme DEVRIES	4b, chaussée de Familleureux	7181	Feluy	Seneffe
La petite enfance	2, rue du Miroir	7180	Seneffe	Seneffe
Les Galipettes - Mme HERMAN Francine	32, rue de Courcelles	7180	Seneffe	Seneffe
Mme LISSE Claudine	2, chemin du Sabotier	7180	Seneffe	Seneffe
Mme STASSIN France	4, chemin du Sabotier	7180	Seneffe	Seneffe
Frimousse	2, ruelle Gobert	7180	Seneffe	Seneffe
Mme BASTIEN Marie-Josée	16, rue Grand Champs	7830	Bassilly	Silly
Mme QUIEVY Amélie	70, chaussée de Soignies	7830	Hoves	Silly
Mme DECROLY Marie-Line	18, Place	7830	Silly	Silly
Mme DECROLY Marie-Line (inscription)	8, rue Saint-Pierre	7830	Silly	Silly
Le Petit Prince - Ecole Saint-Martin	30, rue du Pontin	7060	Horrues	Soignies
Mme DECRAENE Chantal - Les P'tits Trésors (pages d'or)	525, chaussée du Roeulx	7060	Naast	Soignies
Saint-Nicolas	66, grand chemin	7060	Neufvilles	Soignies
Mme BIGARE Régine	8, clos des Sorbiers	7060	Soignies	Soignies
Mme BARDON Annie	1, rue Cognebeau	7060	Soignies	Soignies
Mme SUBOTIC Branka	40, avenue de l'Europe	7060	Soignies	Soignies
Les p'tites arsouilles	11, rue Ferrer	7060	Soignies	Soignies
Les p'tites arsouilles	11, rue Ferrer	7060	Soignies	Soignies
Saint-Nicolas - Melle Simeon	22, rue de la Station	7060	Soignies	Soignies
MCAE - Centre de la Petite Enfance	11, rue Ferrer	7060	Soignies	Soignies
Les Pierrots Bleus	46, rue de l'Ecole Moderne	7060	Soignies	Soignies
Le cerf volant	11 rue du Pont	6530	Thuin	Thuin

